



Distr.: LIMITED
E/ECA/ACS
December 2007

UNITED NATIONS

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

Originale: Français

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

AFRICAN CENTER FOR STATISTICS

**ETUDE SUR LA MESURE DU
SECTEUR INFORMEL ET DE L'EMPLOI INFORMEL
EN AFRIQUE**

Table des Matières

UNITED NATIONS	1
Originale: Français.....	1
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA	1
ETUDE SUR LA MESURE DU	1
SECTEUR INFORMEL ET DE L'EMPLOI INFORMEL	1
EN AFRIQUE.....	1
Table des Matières.....	2
1.- INTRODUCTION	5
1.1 Contexte général de l'étude.....	5
1.2 Objectif du document.....	5
1.3 Plan du document.....	6
2.- SECTEUR INFORMEL : DEFINITION ET CONCEPTS	7
2.1 Définition : du secteur informel à l'emploi informel.....	7
2.1.1 Le secteur informel selon la 15eme CIST	8
2.2 Du concept de secteur informel à l'Economie Non Observée	10
2.3 Emploi dans l'économie informelle	11
2.3.1 Définition de l'emploi informel selon la CIST.....	12
2.4 Les recommandations du Groupe de Delhi et le Système de Comptabilité Nationale	14
2.5 Mise en œuvre de la définition dans quelques pays.....	16
2.5.1 Définition du secteur informel en Tanzanie	17
2.5.2 La définition du secteur informel au Botswana	18
2.5.3 La définition du secteur informel en Namibie	18
2.5.4 Définition du secteur informel en Zambie.....	18
2.5.5 Définition de l'emploi informel en Afrique du Sud	18
2.5.6 Définition de l'informel dans le cas de l'enquête 1-2-3	18
3.- LES DIFFERENTES ENQUETES	19
SUR LE SECTEUR INFORMEL	19
3.1 Les méthodes directes de mesure du secteur informel et des emplois informels	19
3.1.1 Les enquêtes emplois	20
3.1.2 L'enquête établissement	25
3.1.3 L'enquête mixte ménage – entreprise.....	26
3.1.4 Une enquête consommation.....	37
3.2 Proposition d'une Enquête Intégrée.....	39

3.2.1	Complémentarité entre enquête emploi et l'enquête mixte	39
3.2.2	L'intérêt de faire une enquête mixte ménage – entreprise sur la base d'une enquête emploi, main d'œuvre, ou une enquête ménage plutôt qu'une enquête mixte ménage - entreprise basée sur une liste de ménage.....	40
3.2.3	Enquête emploi ou sur la main d'œuvre versus enquête ménage comme support de l'enquête mixte ménage-entreprise.....	40
3.2.4	Quelques questions clés à insérer dans l'enquête emploi ou du volet emploi de l'enquête ménage 42	
3.2.5	Contenu de l'enquête mixte ménage-entreprise	43
4.-	CHARGEMENT DES RESULTATS DES ENQUETES INFORMEL DANS LES COMPTES DE LA NATION.....	44
4.1	Principe général de la prise en compte des données du secteur informel et de l'emploi informel 44	
4.1.1	La mesure indirecte du secteur informel	44
4.1.2	L'utilisation des résultats des mesures directes du secteur informel et de l'emploi informel 45	
4.2	Mise en œuvre en Afrique sur le chargement des résultats des enquêtes dans le SCN	46
4.2.1	L'expérience du Niger	46
4.2.2	L'expérience Camerounaise	47
4.3	Le « labour input méthodologies»	49
	ANNEXE.....	50
	Annexe D :.....	50
	Quelques données sur le secteur informel en Afrique	50
4.4	Informal sector (national definition)	50
	Bibliographies.....	56

Sigles et abréviations

- ACS: African Centre for Statistics
- AFRISTAT : Observatoire Economique et Statistique de l’Afrique Subsaharienne
- BIT : Bureau International du Travail
- CIST : Conférence Internationale des Statisticiens du Travail-en anglais, International Conference of Labour Statistician (ICLS)
- DIAL : Développement Institutions et Analyses de Long terme
- EUROSTAT : Office Statistique des Communautés Européennes
- NOE : Non Observed Economy
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- UNSD : United Nations Statistics Division
- UPI : Unité de Production Informelle
- SCN : Système de Comptabilité Nationale- en anglais, System of National Accounts (SNA)
- TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- ZD : Zone de Dénombrement, en anglais Enumération Area(EA)

1.- INTRODUCTION

1.1 *Contexte général de l'étude*

Partant du constat que le secteur informel prend une part de plus importante dans l'économie des pays sous-développés et en transition en général, en particulier en Afrique, que ce soit en terme de production, que distribution de revenu ou encore de création d'emploi ; le Centre Africain pour la Statistique (ACS- African Centre for Statistics) s'est investi comme mission de renfoncer la capacité des Systèmes Statistiques Africains en matière de collecte de données sur le secteur informel, de la prise en compte du secteur informel dans la confection de comptes nationaux et d'évaluation de la production au niveau nationale.

En effet, le manque d'information sur l'économie informelle dans les statistiques officielles, engendre une estimation biaisée de l'économie réelle. Il tend à sous estimer le PIB du fait de la non prise en compte de la participation des femmes au travail, en l'occurrence dans l'économie informelle. Ce manque limite aussi la compréhension par les autorités publiques des problématiques économiques relatives aux activités économiques informelles, comme l'ampleur de la non couverture sociale, le non accès aux crédits, le différentiel de rémunération entre l'emploi formel et l'emploi informel.

Pour remédier à ce manquement, l'ACS ambitionne d'élaborer une méthodologie intégrée de mesure de l'économie informelle. Cette méthodologie doit être adaptée au contexte africain tout en étant en symbiose avec les concepts retenus mondialement sur l'économie informelle et, sur la Comptabilité Nationale.

1.2 *Objectif du document*

L'objectif ultime du présent document est de proposer une méthodologie intégrée de mesure du secteur informel, de l'emploi informel, et donc de l'économie informelle en général en Afrique. Le recours à cette méthodologie doit répondre au besoin des utilisateurs comme les décideurs politiques, les statisticiens, les comptables nationaux, mais aussi de toute autre entité qui souhaite apporter un soutien aux actifs du secteur informel.

Cette méthodologie, pour être consensuelle doit prendre à son compte tous les instruments statistiques, jugés pertinents à la mesure du secteur informel, de l'emploi informel, ou qui facilitent l'incorporation de la confection des comptes de la nation des données sur ces deux concepts, et ce aussi bien en Afrique qu'ailleurs. Ainsi, accessoirement, le document a aussi pour objet de :

- Passer en revue les définitions et concepts sur le secteur informel ;
- Passer en revue et analyser la pertinence et l'efficacité des méthodologies d'enquête sur le secteur informel en Afrique. Pour cela les méthodologies à analyser sont les enquêtes emplois, les enquêtes établissements, les enquêtes mixtes, l'enquête 1-2-3, les enquêtes budget-consommation ;

- Citer des expériences africaines, en l'occurrence les plus pertinentes en matière d'enquêtes sur le secteur informel, et l'introduction des données sur l'économie informelle dans les comptes nationaux ;
- Faire un état des lieux des méthodes de permettant d'utiliser les résultats des enquêtes susmentionnés, en extrapolant les résultats pour mesurer la contribution du secteur informel dans les comptes de la nations, notamment la « Labour input méthodologie » pour l'estimation de la contribution du secteur informel dans le PIB, les flux des biens;

1.3 Plan du document

Pour ce faire, le document est subdivisé en trois chapitres. Dans le premier intitulé le secteur informel, définition et concepts, un passage en revue de l'évolution de la définition du secteur informel est effectué. Cette évolution commence pour cela avec la définition de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, pour finir aux plus récentes recommandations du Groupe de Delhi sur l'emploi informel, ou encore les réserves du Groupe Consultatif d'Expert sur le Système de Comptabilité Nationale.

Les définitions du secteur informel ou de l'emploi informel sont elles entérinées en Afrique ? La réponse à cette question est évoquée par les définitions correspondantes aux enquêtes sur le secteur informel ou sur l'emploi menées en Afrique et qui sont mentionnées dans ce premier chapitre.

Le second chapitre est focalisé sur les différentes enquêtes capturant le secteur informel, de l'emploi informel, ou encore de l'économie informelle en général.

Pour ce faire, les objectifs, la méthodologie d'échantillonnage, et les limites méthodologiques des instruments que sont :

- l'enquête emploi, ou l'enquête sur la main d'œuvre ;
- l'enquête empirique sur l'établissement informel ;
- l'enquête mixte ménage-entreprise ;
- l'enquête consommation des ménages ;

Sont présentés succinctement. Cette présentation est agrémentée d'illustrations faites d'expériences africaines sur chacun de ces quatre instruments. Les expériences pour cela réfèrent à ces enquêtes spécifiques comme l'enquête 1-2-3, l'enquête permanente auprès des ménages de la Banque Mondiale, les enquêtes sur le secteur informel, au Botswana, en Namibie, en Tanzanie, en Afrique du Sud, et en Zambie.

C'est aussi dans ce chapitre qu'est proposée la méthodologie intégrée de mesure du secteur informel, de l'emploi informel en Afrique.

Le troisième chapitre se réfère à l'intégration et l'extrapolation des données des enquêtes sur le secteur informel et sur l'emploi informel dans la confection des comptes de la nation et une estimation exhaustive du PIB informel. Après un rappel du principe général sur cette incorporation, des exemples relatifs à la démarche sont évoqués à titre d'illustration.

2.- SECTEUR INFORMEL : DEFINITION ET CONCEPTS

2.1 Définition : du secteur informel à l'emploi informel

Dans cette partie, l'objectif du document est de retracer l'évolution de la définition internationale du secteur informel, depuis la 15^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail aux dernières recommandations du groupe de Delhi en 2006, en intégrant les propositions de l'OCDE, de l'Eurostat sur l'Economie Non Observée. Une mention doit être d'ailleurs faite entre la définition retenue par les statisticiens du travail sous l'égide de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail CIST, et celle qui convient mieux aux comptes nationaux, comme propose le Groupe Consultatif d'Expert sur la Comptabilité Nationale de l'UNSD.

En effet, le concept a toujours fait l'objet de vifs débats entre utilisateurs et producteurs de statistiques mais aussi au sein de chacun de ces deux groupes. Il n'y a pas qu'en Afrique qu'on rencontre ces vifs débats.

Le concept peut être galvaudé par exemple par les chefs d'entreprises, lassés de la concurrence déloyale de leurs homologues, mais qui confondent le terme indiquant l'activité des petits artisans et autres brocanteurs, à celui caractérisant les agissements des entreprises modernes cachant une partie de leur activité pour payer moins d'impôts, ou ne déclarant pas leurs employés à fin de minimiser le coût de production.

Par ailleurs, les utilisateurs des données statistiques comme les comptes nationaux, sociologues ou autres élaborateurs de politiques économiques peuvent aussi avoir leur propre définition du secteur informel, ou de l'activité informelle, qui différerait de celle du statisticien d'enquête.

Il semble donc évident que les comparaisons internationale ou, temporelle pour un pays donné, en vu notamment de la prise en compte de la contribution du secteur informel à l'économie (en termes de valeur ajoutée, de distribution de revenu, de création d'emploi) ne sauraient être possible d'une part, sans un consensus sur la définition du secteur informel ou de l'emploi informel, et d'autre part sans une méthodologie adéquate reconnue par tous les pays. D'où l'intérêt ici de passer en revue ce qui est proposé par les organismes internationaux.

Depuis 1993, année de la 15^{ème} conférence internationale sur les statistiques du travail, et de la première révision des nomenclatures du système de comptabilité national de 1968 ; beaucoup de proposition d'amélioration ont été faites. Il convient donc de passer en revue les dernières recommandations, mais aussi de rappeler les résolutions de 1993 et de 2003 de la CIST, de 1993 et 2006 de l'UNSD, car l'essentiel de ces résolutions est reconnu internationalement. Autrement dit, les débats subsistant se trouvent sur quelques points de ces résolutions.

2.1.1 Le secteur informel selon la 15eme CIST

2.1.1.1 Concept :

5. 1) Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale comme un ensemble d'unités de production des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production ...

2) Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires...Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. Les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

3) Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations, ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié du celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine.

2.1.1.2 Définitions opérationnelles

6 1) A des fins statistiques, le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui, selon les définitions et classifications contenues dans le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies ou SCN, font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ou, ce qui revient au même, en tant qu'entreprises individuelles appartenant à des ménages telles que définies dans le paragraphe 7.

2) Dans le secteur institutionnel des ménages le secteur informel comprend : i) les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte. Ces entreprises sont gérées par ces personnes, seules ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, qui peuvent employer des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et des salariés de manière occasionnelle ... ii) la composante additionnelle des entreprises d'employeurs informels, est faite d'entreprises appartenant à des employeurs et gérées par eux, seuls ou en association avec des membres du ménage ou de ménages différents, qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue.

(Paragraphe 9 alinéa 2) Pour des raisons opérationnelles, les entreprises d'employeurs informels peuvent être définies, compte tenu des circonstances nationales, selon l'un ou plusieurs des critères suivants :

- i) taille des unités inférieure à un niveau déterminé d'emploi ;
- ii) non-enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

(Paragraphe 9 alinéa 3 et 4) Le critère de taille doit se rapporter de préférence au nombre de salariés occupés de façon continue. Mais il peut également en pratique être défini en fonction du nombre total de salariés ou du nombre de personnes occupées pendant la période de référence. Le seuil correspondant au critère de taille peut varier selon les pays et les branches d'activité économique. Le choix de ce seuil doit

tenir compte du champ des enquêtes statistiques portant sur les grandes unités dans les branches d'activités correspondantes afin d'éviter tout chevauchement.

L'enregistrement de l'entreprise (aliéna 3 du paragraphe 8) peut se référer à l'inscription par la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou par des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales.

Selon le paragraphe 9 dans son alinéa 6, les salariés peuvent être considérés comme déclarés s'ils sont employés sur la base d'un contrat de travail ou d'apprentissage qui fait obligation à l'employeur de payer des impôts et de verser des cotisations de sécurité sociale au nom du salarié ou qui soumet la relation d'emploi à la législation du travail en vigueur.

Selon le paragraphe 7, les entreprises individuelles selon le SCN sont différenciées des sociétés et quasi-sociétés sur la base de l'organisation juridique des unités et du type de comptabilité tenue. Les entreprises individuelles sont des unités produisant des biens et services, qui ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auxquels elles appartiennent, et qui ne tiennent pas un ensemble complet de comptes (y compris des bilans de l'actif et du passif) permettant de distinguer clairement les activités de production des entreprises des autres activités de leurs propriétaires et d'identifier les flux éventuels de revenus et de capitaux entre les entreprises et leurs propriétaires.

2.1.1.3 La population active occupée dans le secteur informel

(Paragraphe 11 alinéa 1) La population active occupée dans le secteur informel comprend toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une unité du secteur informel indépendamment de leur situation dans la profession et du fait que cet emploi constitue leur activité principale ou secondaire.

2.1.1.4 Traitement de cas particuliers

(Paragraphe 14) Les entreprises individuelles qui exercent exclusivement des activités de production non marchande, c'est-à-dire qui produisent des biens ou des services destinés à l'autoconsommation finale ou à la formation de capital fixe pour compte propre, selon la définition du SCN doivent être exclues du champ du secteur informel aux fins des statistiques de l'emploi dans le secteur informel.

(Paragraphe 15) Le secteur doit comprendre les entreprises individuelles situées tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Toutefois, les pays qui commencent à effectuer des enquêtes sur le secteur informel pourraient limiter dans un premier temps la collecte des données aux zones urbaines. Selon les ressources et les bases de sondage disponibles, les enquêtes devraient progressivement être étendues à l'ensemble du territoire national.

(Paragraphe 16) Pour des raisons pratiques, le champ du secteur informel devrait peut-être se limiter aux entreprises individuelles exerçant des activités non agricoles (du fait de l'existence souvent d'une enquête spécifique sur le secteur agricole). Mais le secteur inclut les activités non agricoles secondaires des entreprises individuelles du secteur agricole si elles remplissent les conditions sur le non enregistrement, la taille et le non tenu de comptabilité formelle.

(Paragraphe 17) Les unités se livrant à des activités professionnelles ou techniques effectuées par des personnes indépendantes, telles que les médecins, avocats, comptables, architectes ou ingénieurs, devraient être incluses dans le secteur informel si elles remplissent les conditions de non enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés, de taille de l'entreprise.

Paragraphe 19. Les travailleurs domestiques sont des personnes exclusivement employées par des ménages pour fournir des services domestiques contre rémunération en espèce ou en nature. Les travailleurs domestiques devraient être inclus ou exclus du secteur informel en fonction des circonstances nationales et de l'utilisation projetée des statistiques.

La définition du secteur informel fondée autour des entreprises individuelles et les entreprises d'employeurs informels a une visée bien claire : pour la classification du secteur dans le secteur institutionnel « ménage » de la comptabilité nationale.

La définition a cependant révélée sa limite. Pour les pays où l'on peut comparer les résultats de la méthode indirecte avec ceux des enquêtes mixtes (auprès des entreprises informelles), il apparaît une frange non négligeable de l'emploi qui ne peut être considérée ni de formelle ni d'informelle (provenant du secteur informel). Cette frange serait constituée des emplois non déclarés par les entreprises formelles.

Ainsi a été élaboré le concept d'emploi informel. Celui-ci se définit pour l'exercice d'une activité économique, par le non enregistrement, l'absence de contrat ou de protection sociale. Le secteur informel lui-même en est donc une composante.

2.2 Du concept de secteur informel à l'Economie Non Observée

Partant de la limite constatée sur la définition fondée sur les entreprises individuelles informelles et les entreprises d'employeurs informels, mais aussi dans la recherche de l'exhaustivité du PIB ; l'OCDE a engagé une réflexion pour une amélioration de la mesure des agrégats économiques. Cette réflexion a débouché entre autres sur l'introduction d'un nouveau concept qu'est l'Economie Non Observée.

Celle-ci selon l'OCDE se décline en quatre composantes :

- l'économie souterraine ;
- les activités illégales ;
- le secteur informel ;
- les activités pour usage final propre.

L'économie souterraine – sous ses aspects productifs – fait référence aux activités qui se dissimulent afin d'échapper au paiement des impôts (TVA, revenus,...), des charges sociales, ou au respect des législations telles que le salaire minimum, le nombre d'heures maximum, les normes d'hygiène et de sécurité et d'une façon générale à toutes les obligations administratives.

L'économie illégale, par complément, recouvre toutes les activités productives qui contreviennent au code pénal, soit parce que ces activités sont interdites par la loi (drogue, prostitution,...), soit parce qu'elles sont exercées par des personnes non autorisées (exercice illégal de la médecine), ou encore des activités telles que la contrebande, la contrefaçon,...

La production du secteur informel, à la différence aux deux précédentes composantes, est le fait d'activités qui ne cherchent pas délibérément à se cacher et à se soustraire aux obligations légales, mais

qui ne sont pas enregistrées ou sont mal enregistrées du fait de l'incapacité des pouvoirs publics à faire appliquer leurs propres réglementations, de la reconnaissance implicite de l'inapplicabilité de ces réglementations et de la tolérance vis-à-vis de ces activités qui en résulte.

La production pour usage final propre (à des fins de consommation finale et de formation de capital) est enfin une composante non marchande importante de la production de biens par les ménages. Les services de cette catégorie sont les loyers imputés et les services domestiques rémunérés.

2.3 Emploi dans l'économie informelle

A l'issue de la 17^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail CIST (nov-déc 2003), une extension a été faite sur le concept de l'emploi dans l'économie informelle. A celui de « l'emploi dans le secteur informel », et donc fondé sur les entreprises comme unité d'observation, a été ajouté « l'emploi informel » fondé sur les emplois comme unités d'observation. Ces deux concepts reflètent des aspects différents de la nature informelle de l'emploi et répondent à des objectifs différents de l'élaboration des politiques. Ils doivent être définis et mesurés d'une manière cohérente de sorte que chacun soit clairement différencié.

Cette résolution découle de la recommandation du Groupe de Delhi dans sa cinquième réunion sur la nécessité de compléter la définition et la mesure de l'emploi dans le secteur informel par la définition et la mesure de l'emploi informel. Le nouveau concept cadre avec la conception de l'Economie Non Observée qui distingue le secteur informel de la production souterraine, de la production illégale, et de la production des ménages pour usage final propre. Trois entités sont désormais à l'origine de l'emploi informel, l'entreprise du secteur informel, l'entreprise du secteur formel, puis le ménage.

Mais en dépit de ce réel avancé sur la définition de l'emploi informel, le débat ne sera pas clos. Alors que statisticiens du travail, et les comptables nationaux s'accordent sur l'essentiel des résolutions de la 17^{ème} CIST, des divergences subsistent. Les différences entre d'une part, le concept de l'emploi informel et le secteur informel de la CIST et d'autre part celui du SCN (Système de Comptabilité Nationale) sont d'ordre terminologique, de la segmentation de l'économie, de la conception de la production marchande et de la production pour compte propre, puis sur l'univers de l'entreprise du ménage.

Les différences se déclinent en plusieurs points selon le Groupe Consultatif d'Experts sur la Comptabilité Nationale. Ainsi, au niveau de la terminologie, la CIST fonde sa conception autour de la production, du revenu, de l'emploi et de ce fait sur les éléments du compte de production. Par contre, le concept du SCN réfère à l'ensemble des comptes de production, de revenu, de capital et de l'équilibre des comptes, la consommation tient un rôle crucial dans le secteur ménage.

Toujours dans cette rubrique, la CIST utilise pour la caractérisation de l'emploi informel une division en trois parts des unités de production : les entreprises du secteur informel, les entreprises du secteur formel et les ménages. Les ménages sont pour cela perçus comme producteurs de biens pour leur propre usage, et comme employeurs de salariés domestiques. Mais pour le SCN, le ménage a un sens plus large. Le terme ne réfère pas uniquement au producteur et au consommateur mais aussi à un prêteur et à un emprunteur.

Dans l'entendement du comptable national, la partie formelle d'une entreprise peut être rapportée à un secteur institutionnel autre que le secteur ménage.

Au niveau de la segmentation de l'économie, le concept de la CIST du secteur informel ne comprend pas l'ensemble des unités de production du secteur ménage au sens du SCN. A la place, il identifie d'abord

dans un premier temps deux segments du secteur ménage du SCN comme créateur d'emploi informel : l'entreprise pour compte propre, et l'entreprise d'employeurs. Ensuite un critère de sélection basée sur la destination finale de la production, la taille ou l'enregistrement et la tenue de comptabilité formelle, et le type d'activité est appliqué pour distinguer les unités de production informelles.

Sur la question de la production marchande, pour le SCN, un producteur marchand est le qualificatif de celui qui vend la plupart ou la totalité de sa production sur le marché à un prix significatif. En revanche pour la CIST, le classement se fait selon que le producteur vend une partie ou la totalité de sa production.

2.3.1 Définition de l'emploi informel selon la CIST

1. Le concept de secteur informel se réfère aux unités de production comme unités d'observation, tandis que le concept d'emploi informel se réfère aux emplois comme unités d'observation. L'emploi est défini au sens du paragraphe 9 de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la 13^{ème} CIST.

2. Les entreprises du secteur informel et l'emploi dans le secteur informel son définis selon la résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la 15^{ème} CIST...

3. (1) L'emploi informel comprend le nombre total d'emplois informels tels que définis aux sous-paragraphe (2) à (5) ci-dessous, qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages, au cours d'une période de référence donnée.

- (2) Comme indiqué dans la matrice ci-jointe, l'emploi informel inclut les types d'emploi suivants :
- (i) travailleurs à leur propre compte occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel (cellule 3) ;
 - (ii) employeurs occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel (cellule 4) ;
 - (iii) travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel (cellules 1 et 5) ;
 - (iv) membres de coopératives informelles de producteurs (cellule 8) ;
 - (v) salariés qui exercent un emploi informel (tel que défini au sous-paragraphe 5 ci-dessous), qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel ou informel, ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés (cellules 2, 6 et 10) ;
 - (vi) travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement pour usage final propre de leur ménage (cellule 9), s'ils sont considérés comme occupés selon le paragraphe 9 (6) de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la 13^{ème} CIST.

(3) Les travailleurs à leur propre compte, les employeurs, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et les salariés sont définis selon la dernière version de la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP).

(4) Les coopératives de producteurs sont considérées comme informelles si elles ne sont pas formellement constituées en entités légales, d'une part, et qu'elles possèdent par ailleurs les autres critères des entreprises du secteur informel tels que spécifiés dans la résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la 15^{ème} CIST.

(5) Les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc...). Les raisons peuvent en être les suivantes : les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés ; les emplois sont occasionnels ou de courte durée ; le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil (pour devoir payer des contributions à la sécurité sociale, par exemple) ; le salarié est employé par une entreprise individuelle ou une personne membre d'un ménage ; le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail) ; la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif. Les critères opérationnels pour définir les emplois informels des salariés doivent être déterminés en fonction des circonstances nationales et de la disponibilité des informations.

(6) A des fins d'analyse et d'élaboration de politiques, il peut s'avérer utile de désagréger les différents types d'emplois informels énumérés au paragraphe 3 (2) ci-dessus, et en particulier ceux occupés par des salariés. Il conviendrait de développer cette typologie et ces définitions comme partie des travaux sur les classifications d'après la situation dans la profession aux niveaux national et international.

4. S'il en existe, les salariés occupant un emploi formel dans une entreprise du secteur informel (cellule 7 de la matrice) devraient être exclus de l'emploi informel.

5. L'emploi informel en dehors du secteur informel comprend les types d'emploi suivants :

- (i) les salariés occupant des emplois informels (tels que définis au paragraphe 3 (5) ci-dessus) dans des entreprises du secteur formel (cellule 2) ou en qualité de travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages (cellule 10) ;
- (ii) les travailleurs familiaux collaborant à une entreprise familiale du secteur formel (cellule 1) ;
- (iii) les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production exclusivement pour usage finale propre de leur ménage (cellule 9), s'ils sont considérés comme occupés selon le paragraphe 9 (6) de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la 13^{ème} CIST.

Tableau 1
Cadre conceptuel : Emploi informel

Unités de production par type	Emplois selon la situation dans la profession								
	Travailleurs à leur propre compte		Employeur		Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale	Salariés		Membres de coopératives de producteurs	
	Inf	For	Inf	For		Inf	For	Inf	For
Entreprise du secteur formel					1	2			
Entreprise du secteur informel ^(a)	3		4		5	6	7	8	
Ménage ^(b)	9					10			

Inf : informel, For : formel.

(a) D'après la définition de la quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés sont exclus).

(b) Ménages produisant des biens exclusivement pour leur usage final propre et ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés.

Note : les cellules teintées en gris foncé représentent les emplois, qui par définition n'existent pas dans le type d'unités de production en question. Les cellules teintées en gris clair représentent les emplois formels. Les cellules non grisées représentent les différents types d'emplois formels.

Emploi informel : cellules 1 à 6 et 8 à 10.

Emploi dans le secteur informel : cellule 3 à 8.

Cellule 7 : employés travaillant pour une entreprise informelle mais ayant un emploi formel. Cela peut se produire par exemple quand l'appartenance au secteur informel est basée sur le critère de la taille uniquement.

Emploi informel en dehors du secteur informel : cellules 1,2, 9 et 10.

2.4 Les recommandations du Groupe de Delhi et le Système de Comptabilité Nationale

Le groupe de Delhi a été constitué comme un cadre international pour échanger des données d'expérience en matière de mesure du secteur informel de l'économie, faire connaître les pratiques des pays membres en ce qui concerne la collecte des données, y compris les définitions et les méthodes d'enquêtes utilisées, et recommander des mesures pour améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques relatives à ce secteur. Il a été initié par les pays en voie de développement (pour lesquels le secteur informel prend une part importante dans l'économie) dans le but d'avoir plus de clarification sur les concepts et la méthodologie de mesure du secteur informel.

Ce groupe est constitué d'experts des bureaux de statistiques des pays suivants : Arménie, Australie, Bangladesh, Brésil, Colombie, Cuba, Ethiopie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Philippines, Pologne, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Venezuela et Zambie, et de représentants d'organisations internationales telles que la Banque Asiatique de Développement, la Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation Internationale du Travail, l'Institut de Statistique pour l'Asie et le Pacifique et la Division de Statistique de l'ONU, l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en coopération, Gujarat Institute of Development Research, Harvard Institute International Development, National Council for Applied Economic Research...

Voici les recommandations du groupe de Delhi dans la Rev.1 du SCN de 1993 sur la définition du secteur informel :

- a) Les entreprises du secteur informel sont des entreprises privées appartenant à des individus ou des ménages. Elles excluent les sociétés et quasi-sociétés. Elles ne constituent pas une entité légale indépendante de leur propriétaire et ne possèdent pas une comptabilité formelle. Elles englobent les entreprises individuelles appartenant à une association ou coopératives dès lors que celles-ci ne tiennent pas une comptabilité formelle.
- b) La totalité ou une partie des biens et services produits sont marchands.
- c) La taille en termes d'emploi de l'entreprise est au-dessous d'un seuil à déterminer selon les pays.
- d) Les entreprises ne sont pas enregistrées conformément à la législation régissant les activités économiques et commerciales.
- e) Pour qu'elle soit considérée d'informelle, l'activité de l'entreprise ne doit pas relever du secteur agricole. Cette définition n'exclue cependant pas une entreprise agricole qui au titre de son activité secondaire non agricole peut être informelle.

14. Il convient en premier lieu de souligner que la CIST dans ses résolutions stipule que le secteur informel est un sous secteur du secteur ménage. Ceci est compatible avec le SCN actuel et ne demande aucun amendement. Par conséquent, (comme entreprise non enregistrée appartenant au ménage), il importe de vérifier qu'il n'y a pas de chevauchement avec le secteur des sociétés et quasi-sociétés.

15. Deuxièmement, la définition de la CIST sur le secteur informel exclue les activités illégales et la production agricole. Mais compte tenu du moment saisonnier du travail entre les activités agricoles et les activités non agricoles, l'extension de la définition du secteur informel, de façon à couvrir le secteur agricole doit être considérée. En outre, la distinction entre activités primaire et secondaire d'une entreprise agricole est en pratique difficile à faire.

16a. Troisièmement, le secteur informel exclue toute unité de production qui a une comptabilité complète qui doit donc être considérée comme une quasi-société, soit une composante du secteur des sociétés dans le SCN.

16b. Le secteur informel selon les caractéristiques décrites dans le paragraphe 13 inclue aussi les activités souterraines, cachées, dans l'ombre, grises etc. terminologies qui sont souvent à tort utilisées à la place du secteur informel. Ces concepts, comme les activités souterraines, sont définis dans le SCN. Ils doivent être préservés, alors que d'autres notions doivent être élaborées.

17. Le résumé de la définition de la CIST du secteur informel est présenté dans le tableau suivant, avec cependant les réserves suivantes qui font encore l'objet de discussion dans le groupe de Delhi sur le secteur informel :

- la CIST laisse aux pays le soin de fixer le nombre d'employés de l'entreprise individuelle sous lequel une entreprise est considérée d'informelle alors que l'Inde que ce seuil soit de 5 employés. L'inconvénient de la non stricte application de ce critère est que la comparabilité internationale des informations s'en trouve affectée. Les pays continueront en effet à garder une définition large selon leur convenance ;
- le critère de la CIST exclue les unités qui doivent s'enregistrer. Toutefois, un traitement approprié doit être fait pour les entreprises qui sont éligibles pour l'enregistrement, mais qui ne se soumettent pas à la législation ;
- une autre question concerne le classement ou non dans le secteur informel des ménages produisant des services domestiques en employant des travailleurs domestiques salariés...

Tableau 2
Le secteur informel comme sous secteur du secteur ménage

Secteur des sociétés et quasi-sociétés	Secteur ménage					
		Secteur informel				
Sociétés et quasi-sociétés	Entreprise non enregistrée agricole appartenant à des ménages	Entreprise non enregistrée appartenant à des ménages non agricole ayant un local fixe	Entreprise non enregistrée appartenant à des ménages non agricole n'ayant pas un local fixe	Ménages produisant des services domestiques en employant des travailleurs domestiques	Ménages produisant des services pour compte propre	Activités illégales

2.5 Mise en œuvre de la définition dans quelques pays

La lecture des exemples suivants appliqués par des pays africains révèle une certaine variabilité de la définition du secteur informel et de l'emploi informel, ce qui peut rendre difficile la comparaison des résultats des enquêtes statistiques correspondantes.

La variabilité dépend avant tout de la méthodologie d'enquête sous jacente, et donc de l'unité d'enquête. Pour le cas botswanais, tanzanien, et namibien, l'enquête statistique qui mesure le concept étudié est l'enquête mixte ménage-entreprise. C'est donc une définition basée sur l'unité de production informelle. A ce titre, la définition s'apparente surtout à celle de la 15^{ème} CIST. Pour ces trois pays, la définition exclue de facto les emplois domestiques.

Dans le cas de l'Afrique du Sud, l'enquête statistique utilisée est l'OHS (October Household Survey) est une enquête ménage comprenant un volet sur l'emploi et un autre sur le secteur informel. Ainsi, l'emploi informel, comme il est défini par la 17^{ème} CIST est en partie capturé par l'enquête, comme l'est aussi d'ailleurs les unités de production informelles.

L'enquête 1-2-3, dont chacune des trois phases qui la constituent mesure différemment l'économie informelle, a donc une définition qui englobe à la fois celle de 15^{ème} CIST mais aussi celle de la 17^{ème} CIST.

Mais au-delà de la différenciation relevant de la méthodologie d'enquête, les critères retenus pour définir le secteur informel et l'emploi informel ne sont pas les mêmes. Les expériences namibienne, botswanaise, zambienne, tanzanienne retiennent le seuil minimal de 5 salariés (ramenés à 11 à Dar-es-Salaam pour le cas de la manufacture) pour exclure une unité de production du secteur informel.

Ce seuil de 5 salariés est celui recommandé par le groupe de Delhi. Notons que celui-ci renvoie à un certain degré d'organisation du travail. Mais il est lui-même critiquable. Certains statisticiens Africains proposent à sa place un autre critère basé sur la productivité du travail : une unité qui comprend plusieurs salariés, mais dont la productivité du travail est faible, doit être considérée comme une unité de production informelle. En contre partie, une unité de production ayant une forte productivité du travail ne doit pas faire partie du secteur informel...

Le critère basé par la taille n'est appliqué ni dans le cas de l'enquête 1-2-3, ni dans celui de l'OHS de l'Afrique du Sud. En revanche, l'enquête 1-2-3 retient la tenue d'une comptabilité formelle pour définir les unités de production informelles. On retrouve ce critère dans le cas de la Botswana.

Ce dernier pays restreint pour sa part aux unités n'ayant pas un local fixe, ou dont l'activité est temporaire la définition du secteur informel. Alors que la Namibie et la Tanzanie excluent les professions libérales comme les métiers de médecin, notaire, avocat, du champ du secteur informel.

Les enquêtes à couverture nationale comme c'est le cas de celle de la Tanzanie et de la Namibie, incorporent l'agriculture dans le secteur informel, dès lors que l'activité correspondante est marchande et à la satisfaction des autres critères définissant le secteur informel.

Trois autres expériences font référence au non-enregistrement comme critère définissant l'unité de production informelle. Pour la Zambie, l'emploi est informel s'il n'est pas couvert par la sécurité sociale. Pour l'Afrique du Sud, c'est l'enregistrement en vue du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est considéré ; alors que dans le cas malgache de l'enquête 1-2-3, une entreprise est dite enregistrée si elle a un numéro d'identification statistique.

Une remarque a été d'ailleurs faite sur la question de l'enregistrement dans le cas du Kenya. A part les autres procédures administratives, dans la pratique c'est la possession de la licence qui garantit l'exercice d'une activité professionnelle (le contrôle se fait essentiellement sur la base de la possession de la licence).

Le dernier facteur de taille qui rend difficile la comparaison internationale de l'emploi informel réside dans l'âge minimum à partir duquel un individu est considéré comme potentiellement actif. Ce seuil est de 5 ans l'enquête sur le secteur informel en Tanzanie, 7 ans en Zambie, 10 ans dans le cas de l'enquête 1-2-3 à Madagascar et 15 ans pour l'enquête « October Household Survey » ou OHS de l'Afrique du Sud. Dès lors qu'un pays s'aligne sur la position du Bureau International du Travail sur la fixation à 15 ans de l'âge minimal à l'embauche (pour toutes les activités en général et 18 ans pour les travaux dangereux), utiliser un seuil minimal pour considérer un individu de potentiellement actif, qui soit inférieur minimum légal à l'embauche suppose que tous les emplois situés entre les deux âges sus mentionnés sont informels. Ce qui augmente le nombre d'emplois informels pour la comparaison.

Pour contourner ce problème, la comparaison internationale doit se faire pour une classe d'âge précise, exemple 16 – 64 ans.

2.5.1 Définition du secteur informel en Tanzanie

Pour le cas de Tanzanie, les caractéristiques qui définissent le secteur informel sont les suivantes :

- le secteur informel est restreint au secteur privé. En sont exclues les entreprises parapubliques, les coopératives immatriculées ;
- pour le cas de la DISS (Dar Es Salaam Informal Sector Survey), l'agriculture si elle est marchande peut être informelle ;
- la pêche, si elle est marchande peut être considérée comme une activité informelle dans la NISS (Tanzanian National Informal Sector Survey) ;
- l'unité de production doit avoir au plus 5 salariés dans le cas de la NISS. Ce critère a été maintenu pour la DISS sauf pour la manufacture où le nombre maximum de salariés doit être de 10 pour classer l'unité de production d'informelle ;
- la localisation de l'unité de production est : sur un marché, dans une structure temporaire, dans la rue, en plein air ;

Mais pour que l'unité de production soit considérée d'informelle, il faut que :

- elle n'utilise pas d'une façon continue de la haute technologie ;
- elle ne soit pas une grande boutique localisée sur la rue principale, ou spécialisée ou appartenant à une organisation formelle ;
- qu'elle ne soit pas un restaurant, située dans un local moderne, ayant de l'ameublement et une organisation pour la cuisine.

Les professions libérales comme la médecine, le métier de comptable, d'homme de loi sont considérées de formelles. Elles sont exclues de ces deux enquêtes au même titre que les emplois domestiques.

2.5.2 La définition du secteur informel au Botswana

La définition retenue dans le cas de Botswana de l'activité dans le secteur informel s'applique à toute entreprise qui n'est pas enregistrée comme une société ; qui a au plus 5 salariés ; qui a une comptabilité informelle ou ne tient pas de comptabilité ; dont les dépenses d'exploitation sont difficilement séparable des dépenses des ménages ; qui n'a pas de local fixe (ou celui-ci est compris dans le ménage), ou dont l'activité est temporaire.

2.5.3 La définition du secteur informel en Namibie

Les caractéristiques suivantes définissent les activités informelles ou le secteur informel au Namibie :

- le secteur informel est restreint aux activités du secteur privé, à l'exclusion des coopératives ;
- l'agriculture est retenue dès lors que l'activité correspondante est marchande, c'est-à-dire que la production n'est pas destinée à l'autoconsommation ;
- l'unité de production doit comprendre tout au plus 5 salariés ;
- les entreprises utilisant la haute technologie ou ayant une caractéristique formelle en sont exclues ;
- les gens de maison sont exclus, comme les personnes exerçant une profession libérale (médecin, expert-comptable, notaire, avocat, dentiste etc...)

2.5.4 Définition du secteur informel en Zambie

Dans cette enquête, les actifs du secteur informel sont ici :

- ceux travaillant pour une entreprise de moins de cinq employés, qui ne sont pas couverts par la sécurité sociale ;
- les travailleurs à leur propre compte ;
- les aide familiaux (« unpaid family workers »)

Les petites exploitations agricoles sont comprises dans le secteur informel.

2.5.5 Définition de l'emploi informel en Afrique du Sud

La définition du secteur informel retenue par le CSS, ou le Central Statistical Service réfère à la légalité et l'unité de production. Ainsi, elle couvre tout actif occupé âgé de 15 ans et plus, dont l'activité n'est pas enregistrée pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (« Value Added Tax »). Dans ce groupe figurent les travailleurs à leur propre compte, les employés des unités de production informelles et les travailleurs domestiques.

2.5.6 Définition de l'informel dans le cas de l'enquête 1-2-3

Le secteur informel est constitué de l'ensemble des unités de production ne possédant pas d'identifiant fiscal ou statistique (cas malgache), ou dans le cas des patrons et travailleurs à leur propre compte, ne tenant pas de comptabilité (formelle à des fins de paiement d'impôts).

3.- LES DIFFERENTES ENQUETES SUR LE SECTEUR INFORMEL

Les méthodes de mesure de la contribution du secteur se fait en deux étapes, il y a d'abord part les opérations des collectes, notamment en conduisant des enquêtes pour identifier et collecte des données sur les unités des productions informelle et ensuite l'extrapolation des résultats des enquêtes a l'économie nationale. Les différentes enquêtes relèvent des enquêtes auprès des ménages ou des entreprises ou des établissements.

Dans cette partie, le document va se focaliser sur les enquêtes permettant d'identifier et de collecter les données. La raison est que les méthodes d'extrapolation, comme la méthode différentielle, le flux des biens, celle du « Labour input Méthode », ont déjà une utilisation bien précise : la prise en compte du concept du secteur informel à des fins d'élaboration des comptes nationaux ou dans une évaluation plus exhaustive du PIB (GDP en anglais). Cela fait l'objet d'un chapitre à part.

3.1 Les méthodes directes de mesure du secteur informel et des emplois informels

Les méthodes directes de mesure du secteur informel et des emplois informels sont des enquêtes par sondage. L'unité d'observation est pour cela soit l'entreprise ou l'établissement, soit l'individu, ou encore le ménage. Dans cette catégorie figurent :

- l'enquête sur la main d'œuvre, Labour Force Survey, ou l'enquête emploi ;
- l'enquête auprès des ménages ou « Household Survey » ;
- l'enquête établissement ;
- l'enquête mixte ménage – entreprise ;
- l'enquête 1-2-3 ;

Selon le degré de détail au niveau des informations collectées, une enquête budget consommation peut aussi rapporter le poids de l'informel dans l'approvisionnement du ménage. Par la suite, les méthodes directes de mesure du secteur informel, des emplois informels ou du poids du secteur informel seront présentées selon le concept qu'elles appréhendent.

- dans un premier temps, il y a la mesure de l'emploi informel. Généralement, c'est l'enquête sur la main d'œuvre, ou Labour Force Survey, et l'enquête emploi qui rapportent les informations sur l'emploi en général et celui de l'informel en particulier ;
- puis l'analyse du secteur informel, en l'occurrence des unités de production informelles. Deux types d'enquête collectent les informations sur les Unités de Production Informelles, l'enquête établissement et l'enquête mixte ménage - entreprise ;
- et enfin la mesure du poids du secteur informel en matière d'approvisionnement du ménage, qu'on peut faire à partir d'une enquête budget-consommation.

3.1.1 Les enquêtes emplois

3.1.1.1 Les objectifs de l'enquête

Les enquêtes emploi, ou sur la main d'œuvre, comme leur nom l'indique collectent des informations sur les caractéristiques de l'emploi exercé, la répartition de la population selon sa position vis-à-vis du marché du travail. Un individu peut être pour cela un inactif, ou actif, auquel cas il peut être soit chômeur, c'est-à-dire à la recherche activement d'un emploi, soit un actif occupé.

Chez les actifs occupés, autrement dit, chez les personnes qui exercent une activité économique, les caractéristiques de l'emploi permettent d'identifier qui exercent dans l'économie informelle, en appartenant à une unité de production informelle, ou en ayant un emploi informel dans une entreprise formelle, ou dans un ménage. Le questionnaire utilisé peut pour cela renseigner sur la possession d'un contrat de travail, l'accès à la sécurité sociale, le droit au congé payé annuel, au congé maladie...

Ces caractéristiques permettent donc aussi de savoir qui est les actifs occupés du secteur public et des entreprises privées formelles. Par essence, c'est l'outil approprié pour mesurer le poids des emplois informels au sens de la 17^{ème} CIST.

La catégorie socioprofessionnelle (salarié, aide familial, dirigeant d'entreprise...) de l'individu, quand elle est croisée avec d'autres caractéristiques de l'entreprise d'appartenance de l'individu (enregistrement, effectif, tenue de comptabilité formelle, branche d'activité) permet de savoir quel actif dirige une unité de production informelle. C'est à ce titre que l'enquête emploi (ou sur la main d'œuvre) constitue un support idéal pour le tirage de l'échantillon pour l'enquête mixte ménage-entreprise.

Les enquêtes sur la main d'œuvre ou LFS sont menées dans des pays développés, ou à revenu intermédiaire à une fréquence infra annuelle. En donnant des informations régulières sur les indicateurs comme le horaire moyen de travail, la proportion des emplois temporaires, le taux de chômage, elles indiquent l'évolution du tension sur le marché du travail, mais aussi de l'économie en général, car le cycle économique se perçoit aussi à travers les indicateurs de tension sur le marché du travail.

Dans les pays sous développés, l'outil équivalent est l'enquête emploi, ou le volet emploi des enquêtes ménages. La fréquence de la tenue de l'opération statistique peut être pour cela non définie (car la tenue de l'opération peut être tributaire d'un financement extérieur), mais dans tous les cas, elle est au mieux annuelle.

3.1.1.2 Méthodologie d'échantillonnage et type d'enquête

L'approche retenue dans les enquêtes sur la main d'œuvre, ou l'enquête emploi, comme les enquêtes ménages en général est celle du ménage. C'est-à-dire que l'unité d'enquête qu'est l'individu est approchée à travers le ménage auquel il appartient. L'échantillon de ménage est lui même constitué à partir d'un tirage à plusieurs degrés. Ce qui signifie que le sondage aléatoire est aussi aréolaire. Pour ce faire, l'échantillon d'unités primaires d'enquête est constitué à partir des données du recensement le plus récent de la population et de l'habitat. A ce titre, cet échantillon peut être identique à ce qu'on appelle l'échantillon maître.

La pratique actuelle consiste à faire l'enquête sur un panel tournant (au tiers par exemple) de l'échantillon de ménage. En effet, en procédant sur les panels, on gagne en précision (standard error) dans la comparaison temporelle des estimateurs.

3.1.1.3 Exemple type d'enquête emploi en Afrique

3.1.1.3.1 Cas du volet emploi de l'enquête permanente auprès des ménages(EPM)

L'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM, LSS ou Living Standard Survey en anglais) est une des trois composantes d'un programme d'étude sur la mesure des niveaux de vie entrepris par la Banque Mondiale connu en anglais sous le sigle LSMS (« Living Standards Measurement Study »). Les deux autres composantes sont l'enquête communautaire et l'enquête sur les prix à la consommation. L'objectif du programme LSMS est de mettre sur pieds de meilleures méthodes de collecte et d'analyser des données sur les conditions de vie des ménages et des communautés ; et de contribuer à l'optimisation des choix de politiques de développement en apportant un support empirique au dialogue politique.

L'EPM, comme les deux autres enquêtes composantes du programme LSMS a connu une première phase d'expérimentation de la méthodologie et du questionnaire au milieu des années 80 en Côte d'Ivoire et au Pérou. A cet effet, pour le cas de la Côte d'Ivoire, l'enquête a été menée chaque année, de 1985 à 1988 sur un échantillon de 1 600 ménages dont la moitié est renouvelée annuellement. Le succès de l'expérimentation de la méthodologie et du questionnaire a été à l'origine de l'extension du programme LSMS dans plus de 40 pays durant les vingt dernières années. En tout c'est plus de 60 Enquêtes du programme LSMS qui ont été réalisées à travers le monde. On peut pour cela citer les exemples en Europe de l'Est, mais surtout en Afrique comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, au Ghana, à Madagascar, au Maroc, au Malawi, en Tanzanie.

Les résultats de l'Enquête Permanente auprès des Ménages ou EPM ont largement contribué à l'évaluation des portées des stratégies de réduction de la pauvreté, mais aussi à la fixation des objectifs de ces stratégies.

3.1.1.3.1.1 Le questionnaire de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages

A la différence de la plupart des enquêtes évoquées dans ce document, l'Enquête Permanente Auprès des Ménages n'utilise qu'un seul questionnaire. Celui-ci est subdivisé en plusieurs sections, soit une vingtaine, car il collecte des informations sur des thématiques différentes. A titre d'exemple, l'enquête rapporte des informations sur la démographie, la fécondité, l'anthropométrie, la migration, le crédit et l'épargne, les dépenses et autoconsommation alimentaires, les activités agro-pastorales ; mais il y a deux qui nous intéressent particulièrement : la section sur les activités économiques, et celle relative à l'emploi indépendant non-agricole, mais l'utilité de cette dernière se voit surtout pour l'enquête mixte ménage-entreprise basée sur une enquête ménage

3.1.1.3.1.2 La section sur les activités économiques

C'est cette section qui départage la population en âge de travailler (7 ans et plus) en inactif, chômeur, et actif occupé. Elle est constituée de 8 parties classées alphabétiquement de partie A à H. Ainsi, la partie

A sert de filtre pour le classement de l'individu vis-à-vis du marché du travail ; les parties B, C, D, E, F, G, sont réservées aux individus exerçant une activité économique. Pour cela :

- B traite du travail principal au cours des 7 derniers jours ;
- C concerne le travail secondaire au cours des 7 derniers jours ;
- D est relative à la recherche de travail supplémentaire et s'adresse à celui qui exerce un travail salarié durant les 7 derniers jours en vue de changer d'emploi ;
- E rapporte sur le travail principal au cours des 12 derniers mois. Les questions posées sont ici similaires à celles relatives à l'emploi principal au cours des sept derniers jours posées dans la partie B ;
- F traite de l'historique d'emploi ;
- G décrit le travail secondaire au cours des 12 derniers mois.

L'intérêt fondamental de faire la différence entre le travail au cours des 12 derniers mois et ce qui s'est passé au cours des 7 derniers jours c'est que de la sorte au niveau de l'analyse des résultats, une alternative se présente à la période de référence trop restrictive de 7 jours pour considérer un individu d'actif occupé, de chômeur ou inactif. Ainsi, accessoirement, la mesure du poids du secteur informel en matière d'emploi doit être donnée selon la période de référence des 7 derniers jours mais aussi pour la période de 12 derniers mois.

C'est à partir de cette section qu'on peut identifier les emplois informels, tels qu'ils sont définis par la 17^{ème} CIST, encore faut-il que les questions posées dans le questionnaire soient détaillées pour renseigner sur la possession d'un contrat de travail, l'inscription à la sécurité sociale, sur les caractéristiques clés de l'entreprise employeur (effectif, l'enregistrement, ...)

3.1.1.3.1.3 L'échantillonnage

L'exemple qui va être cité est celui de l'EPM à Madagascar mais toute enquête du même type obéit à un principe similaire, que ce soit au Pakistan ou dans tout autre pays. L'enquête est un sondage à plusieurs degrés. Au premier degré, l'unité primaire est un découpage territoriale qui réunit les habitats selon leur caractéristique commune. Ainsi, dans le cas malgache l'échantillon des unités primaires (appelées aussi zone de dénombrement) est l'échantillon-maître. Celui-ci est constitué par stratification selon les provinces, les milieux (urbain versus rural), les caractéristiques de l'habitat (matériaux de construction) et le niveau d'instruction moyen des chefs de ménages. Mais la probabilité de tirage est proportionnelle à la taille (nombre de ménage selon les données du dernier Recensement de la Population et de l'Habitat).

Au second degré, les ménages sont tirés avec probabilité égale dans chaque zone de dénombrement, soit 16 ménages dans chaque zone de dénombrement du milieu urbain et 12 dans les villages ou zone de dénombrement du milieu rural.

A chaque édition de l'EPM, une phase de dénombrement des ménages est effectuée dans les zones de dénombrement fixées par l'échantillon-maître, ainsi que l'élaboration d'un plan de dénombrement des toits/habitat afin de retrouver facilement au moment de l'enquête les ménages tirés.

Les résultats de l'EPM pour chacun des pays qui effectuent l'enquête sont d'abord représentatifs du pays dans sa totalité, puis généralement par milieu (rural versus urbain) et les provinces, ou toute autre premier découpage administratif du territoire. Ainsi, pour le cas malgache, à partir de l'édition de 2005, comme le pays allait délaisser la division territoriale en 6 provinces, en faveur de la division en 22 régions, la représentativité des résultats allait aussi être assurée pour ces 22 régions.

3.1.1.3.2 Cas de l'enquête emploi de l'enquête 1-2-3

L'enquête 1-2-3 est en réalité un ensemble de trois enquêtes imbriquées, qui ont l'avantage de donner une mesure précise du poids du secteur informel sur les agrégats économiques suivants : l'emploi total, la production totale, la valeur ajoutée, la consommation intermédiaire, le revenu du ménage, la consommation finale du ménage.

A cet effet, la phase 1 de l'enquête 1-2-3, qui comme sa numérotation indique sa primauté, est une enquête emploi. Elle est conduite auprès des ménages. A ce sujet, elle comporte deux questionnaires, la première collecte les informations sociodémographiques des membres du ménage et les caractéristiques de l'habitat. Le second questionnaire est spécifique à l'emploi. Il collecte les informations permettant de situer l'individu par rapport à l'emploi (actif occupé, chômeur au sens du BIT ou Bureau International du Travail, travailleur découragé, vrais inactifs en l'occurrence les retraités). Ce questionnaire concerne toute personne potentiellement active (âgée de 10 ans et plus dans le cas de Madagascar).

Les atouts de cette enquête, comme le permettent les questions filtres dans le questionnaire individuel sont multiples. D'abord, elle permet de récupérer comme un actif occupé tout individu qui de prime abord s'est déclaré sans emploi (du fait par exemple que l'activité exercée n'est considérée par l'interviewé comme un emploi, ou parce que celui-ci ne perçoit pas de rémunération).

Elle arrive à classer les actifs occupés selon leur secteur institutionnel d'appartenance (secteur public, privé formel, secteur informel, ou l'économie informelle). Il y a cet effet une définition adoptée du secteur informel basée sur l'enregistrement administratif de l'unité de production employeuse (possession de numéro statistique), la tenue d'une comptabilité formelle (pour les patrons et les travailleurs à leur propre compte), mais pour un souci de comparaison internationale, cette définition peut être modulée avec la branche d'activité (exclusion de l'agriculture par exemple) et l'effectif.

L'enquête emploi renseigne sur le volume horaire de travail, la possession ou non d'un contrat écrit de travail, l'affiliation à la sécurité sociale. Soulignons que c'est sur la connaissance du volume horaire de travail, et moyennant des hypothèses sur la productivité que l'on peut mesurer par la méthode indirecte l'Economie Non Observée. Le volume horaire de travail hebdomadaire permet de mesurer le sous emploi visible alors que les deux dernières caractéristiques sont considérés maintenant comme des indicateurs de l'emploi informel.

A notre connaissance, ces atouts font de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 un candidat sérieux, sinon le meilleur en Afrique en matière de mesure de l'emploi informel, y compris celui dans l'entreprise formelle (caractérisé dans ce cas par une précarité). C'est ce qui explique aussi l'adoption de l'enquête 1-2-3 pour la mesure de l'Economie Non Observée en Europe.

3.1.1.3.2.1 Méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage concerne surtout les ménages, les individus âgés de 10 ans et plus étant systématiquement enquêtés pour l'enquête emploi. En termes clairs, lorsqu'un ménage est retenu pour

l'enquête, un questionnaire individuel spécifique sur l'emploi est utilisé pour chacun des membres qui ont 10 ans et plus. L'explication suivante se rapporte au cas malgache de l'enquête 1-2-3¹

L'enquête ménage correspondant se fait donc par un sondage aréolaire à deux degrés. Au second degré, les ménages sont tirés à probabilité égale dans chaque unité primaire. Le même taux de sondage est utilisé pour chaque unité primaire tiré au premier degré. Ce taux de sondage est le ratio entre le nombre total de ménage que l'on veut enquêter et le nombre total de ménage dénombrés dans tous les unités primaires lors de la phase de dénombrement.

Quant au tirage des unités primaires d'enquête, appelés segments dans le cas malgache (l'équivalent à peu près de la plus petite division administrative du territoire), elles composent l'échantillon maître du grand centre urbain dans lequel se fait l'enquête. L'échantillon maître est constitué à partir du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat ou RGPH93. Il est obtenu par stratification. Il y a pour cela 4 strates qui diffèrent entre elle selon le type de l'habitat (matériaux de construction) et le niveau d'instruction moyen des chefs de ménage. Le tirage aléatoire a ensuite été faite proportionnellement à la taille de la population.

3.1.1.4 Les limites de la méthodologie

La première remarque faite relative aux enquêtes emploi en Afrique concerne l'horaire minimum pour qualifier l'individu d'actif occupé. Au niveau international, ce seuil minimal est d'une heure durant les 7 derniers jours. Or dans le contexte africain, c'est-à-dire pour la plupart des activités économiques, travailler une heure par semaine au moins, ne permet pas de tirer un revenu suffisant de subsistance.

La deuxième remarque concerne les questions posées. Elles doivent être suffisamment élaborées pour permettre d'identifier les autres formes d'emploi informel hors du secteur informel. Cela suppose que des questions sur la possession d'un contrat de travail, l'accès à la sécurité sociale, l'effectif de l'entreprise d'appartenance, certains caractéristiques de celle-ci comme l'enregistrement sont posées.

Or sur ce dernier sujet, il a été relevé que les interviewés ont parfois du mal à répondre s'ils ont accès à la sécurité sociale ou non. Ou encore, ils ne savent pas si l'entreprise qui les emploie est enregistrée, tient une comptabilité formelle. Dans ce dernier cas, l'estimation de l'emploi à travers les unités de production informelles, comme le permet une enquête mixte ménage – entreprise est fort utile.

Le questionnaire doit être aussi suffisamment élaboré pour pouvoir classer d'actif occupé un individu qui se sentant « sous employé », aurait facilement déclaré sans emploi.

¹ Voir « Enquête emploi, le chômage et les conditions d'activités dans l'agglomération d'Antananarivo en 1995 », François Roubaud, Faly Rakotomanana, Eric Ramilison et ali. ;

« Enquête emploi, le chômage et les conditions d'activités dans les sept grands centres urbains de Madagascar, en 2000 », Faly Rakotomanana, Eric Ramilison, Tiana Rambeloma, Haja Andrianjaka, John Brice Andrianasolo, Saminirina Andriambelosoia ;

3.1.2 L'enquête établissement

3.1.2.1 Les objectifs de l'enquête

Elle a pour but de recueillir les informations sur le fonctionnement de l'unité de production informelle, les caractéristiques de celle-ci, ses comptes d'exploitation. Ainsi, elle renseigne généralement sur les informations suivantes :

- la tenue d'une comptabilité régulière, l'enregistrement ;
- la production, la valeur ajoutée, les consommations intermédiaires, le chiffre d'affaire, la rémunération du travail, les taxes et les impôts versés à l'autorité publique ;
- le local, le capital de l'établissement, l'énergie utilisée ;
- la composition de la main d'œuvre selon les statuts des actifs occupés, à savoir, les salariés, les associés, les aide-familiaux, les apprentis. Des renseignements complémentaires ;
- éventuellement le mode financement des activités et l'accès au crédit bancaire ou aux mutuelles d'épargne et de crédit.

Cet outil a été largement recouru par les comptables nationaux à l'origine pour avoir une idée de la répartition de la production en valeur ajoutée et en consommation intermédiaire, et donc des coefficients techniques c'est-à-dire les ratios entre les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée. Il permet aussi d'avoir une idée sur la répartition de la valeur ajoutée en rémunération du travail et de l'Excédent brut d'exploitation. Le besoin des comptables nationaux ne se limite toutefois pas à un niveau agrégé. Ils leur faut le détail par branche d'activité pour la confection des différents comptes du secteur informel dans la comptabilité nationale (exemple le tableau des Ressources et des Emplois).

L'outil peut cependant être développé à d'autres fins, ainsi, les informations qu'il collecte peuvent être beaucoup plus détaillées sur certains des aspects mentionnés auparavant par rapport à d'autres.

3.1.2.2 Méthodologie d'échantillonnage

C'est généralement une enquête par sondage empirique. L'unité d'observation est l'établissement. De toutes les différentes définitions sur le secteur informel ou de l'économie informelle, c'est assurément à celle du secteur informelle que l'outil se réfère au mieux, sans pour autant cerner tous les aspects de la définition du secteur informelle.

Au Burkina Faso², en 1988 une enquête légère sur le secteur informel a été menée. Elle a couvert un quinzaine de corps de métier (dont l'orpaillage, le tissage, la confection, la cordonnerie, la bijouterie, la restauration, le transport etc...). L'échantillon comportait 340 unités de production informelle réparties selon le milieu urbain et rural de trois grandes localités ou régions. Les unités ont été choisies par relation (familiale, amicale, de voisinage ou de clientèle) ou de proche en proche (un artisan venant d'être enquêté pouvant à son tour introduire l'enquêteur auprès d'un homologue).

Pour cela, un certain nombre de contraintes a été imposé :

² Voir « Les enquêtes légères sur le secteur informel au Burkina Faso pour une intégration des activités informelles aux comptes nationaux », par Ezana BAYALA, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ouagadougou – Burkina Faso.

- les entreprises ne devaient pas être ni trop petites, ni trop grandes au regard des personnes employées ou du volume du chiffre d'affaires ;
- les activités concernées devaient être des activités relativement courantes ;
- les entreprises travaillant sur des grosses commandes ou dirigées par des personnes âgées dont l'activité était ralentie ont été exclues du champ de l'enquête comme les unités dont la création remontait à moins d'un an.

3.1.2.3 Les limites de la méthodologie

Beaucoup de recherches académiques se sont basées sur l'enquête établissement. Leur utilité n'est pas à discuter notamment en l'absence de source alternative. Toutefois, il est particulièrement difficile de trouver une base de sondage fiable pour faire l'échantillonnage. L'écueil peut être contourné s'il y a une puissante association syndicale, à la fois bien organisée qui régie le métier. Cela peut cependant se révéler insuffisant pour la localisation de l'unité d'observation (ou d'enquête), notamment pour le cas des travailleurs ambulants ou sans localité fixe (stand amovible). En clair, on reproche à cet outil sa faible couverture de toutes les activités économiques pouvant être exercées dans l'informelle. C'est pour cela que l'outil s'est démodé. Il lui sera préféré l'enquête mixte ménage – entreprise.

En l'absence de base de sondage pour constituer l'échantillon de l'enquête, il n'est pas possible de faire une extrapolation des indicateurs (exemple les totaux) pour estimer leur valeur au niveau national par exemple. Ainsi, l'utilité de la méthode se limite essentiellement à renseigner sur les ratios et les coefficients techniques dont les comptes nationaux ont besoin pour des activités économiques spécifiques (exemples, mines orpailages).

3.1.3 L'enquête mixte ménage – entreprise

3.1.3.1 Les objectifs de l'enquête

Les objectifs de l'enquête sont similaires à ceux de l'enquête établissement. Il y a cependant un supplément d'informations qui peuvent être mobilisées au niveau de l'analyse. A savoir, celles qui sont collectées par l'opération statistique sur la base de laquelle a été constituée la base de sondage de l'enquête mixte ménage-entreprise. Ces informations supplémentaires englobent entre autres les caractéristiques sociodémographiques des dirigeants d'unités de production informelles.

3.1.3.2 Méthodologie d'échantillonnage

L'enquête se fait par sondage aléatoire, généralement avec plusieurs degrés (multi-stages en anglais). L'unité d'observation est toujours le même que dans le cas de l'enquête établissement, c'est-à-dire l'entreprise. L'outil a été développé pour surmonter les limites méthodologiques rencontrées par l'enquête établissement à savoir :

- la non couverture de toutes les branches d'activités ;
- la difficulté de l'extrapolation ;
- la difficile constitution de la base de sondage ;
- l'impossibilité à évaluer la précision (« standard error » en anglais) des estimateurs.

Il y a une problématique à laquelle sous tendent tous les défauts susmentionnés et rencontrés par l'enquête établissement : l'absence de local fixe pour l'unité de production informelle ou le fait que ce local n'est pas indépendant du domicile. A cause d'elle, il est difficile d'embrasser toutes les activités économiques possibles, et du coup de constituer une base de sondage fiable, de faire une extrapolation des estimateurs. C'est aussi pour cette raison que l'enquête établissement est souvent empirique.

Pour contourner cet écueil, l'approche retenue est par ménage. C'est-à-dire que l'unité de production est approchée par la localisation de celui qui la dirige. Pour ce faire, il y a trois possibilités³ qui se présentent pour la constitution de la base de sondage, et donc de la localisation de l'unité à enquêter. Au préalable, une opération statistique est menée pour identifier tous les ménages dont un membre dirige une unité de production informelle. Cette opération préliminaire peut être donc :

- une enquête sur la main d'œuvre (« Labour Force Survey » en anglais), ou une enquête sur l'emploi, selon la désignation. C'est la procédure la plus fréquente et la plus logique pour détecter les individus à la tête d'une unité de production informelle, que ce soit à titre d'activité primaire ou d'activité secondaire ;
- une enquête auprès des ménages, ou une enquête budget consommation des ménages ;
- une liste des ménages constituée lors d'une opération de dénombrement dans les unités primaires d'enquête que sont les zones de dénombrement (« enumeration area » en anglais).

Dans tous les cas, les recommandations internationales sur la méthodologie d'échantillonnage sont les suivantes⁴.

Comme la population étudiée est faite d'un nombre important de petites unités de productions isolées, ou indépendantes entre elles, il n'y a pas de liste à jour qui puisse être utilisée comme une base de sondage. En conséquence, un tirage aléatoire aréolaire à plusieurs degrés est toujours requis, exactement comme dans le cas d'une enquête ménage.

Au niveau de la taille de l'échantillon et de son allocation, deux problèmes doivent être pris en compte, la diversité requise du taux de sondage pour les différents types d'unité de production informelle pour la même enquête, et le problème du contrôle de la taille de l'échantillon. Comme les secteurs ou branches d'activité n'ont pas la même importance, il est toujours nécessaire de sur représenter les petites unités manufacturières, et sous représenter les activités de commerce et de service.

De la même façon, différents taux de sondage sont nécessaires pour les établissements selon leur type et leur taille. Contrairement aux unités dirigées par les travailleurs indépendants (à leur propre compte), celles qui comportent des vrais salariés sont généralement plus faibles en nombre. Ainsi, le taux de sondage pour cette catégorie doit être relativement plus important.

Plusieurs facteurs font qu'il est difficile de contrôler la taille de l'échantillon. La taille de la population à étudier (dans notre cas cette population est celle des unités de production informelle) est souvent inconnue. Même pour une délimitation géographique donnée, il y a peu, ou il n'y a pas d'information disponible sur le nombre d'unité de production, et encore moins à un niveau désagrégé par branche ou par catégorie. Ce qui va déterminer la méthodologie d'échantillonnage : stratification, type de découpage géographique, dénombrement ou listing dans les découpages géographiques puis enfin, un tirage aléatoire simple.

³ Voir « Estimation and survey methods for the Informal Sector », <http://www.stat.fi/isi99/proceedings/arkisto/varasto/char0833.pdf>, by Jacques CHARMES, University of Versailles-St Quentin en Yvelines, IRD, Jacques.Charmes@bondy.ird.fr

⁴ Voir « Sample design considerations for informal sector surveys », <http://www.gdrc.org/informal/verm0789.pdf>, by Vijay VERMA, Research Professor, University of Essex Colchester C04 3SQ, U.K. vjverma@compuserve.com

La stratification dépend des informations disponibles, qui elles même doivent être les plus précises et à jour possible. La stratification, comme le cas suivant de la Tanzanie l'illustre, joue donc un rôle important pour identifier, et départager les découpages géographiques, territoriaux, selon le niveau de concentration de différents types d'unités de production. A titre d'exemple, en cas d'enquête à couverture nationale, les milieux urbains, et surtout les grands centres urbains comportent a priori plus d'unités de production manufacturières informelles, que le milieu rural. Ce qui doit être pris en compte dans l'échantillonnage.

Les critères de stratification souvent retenus sont, la classification par localisation géographique (surtout pour les enquêtes à couverture nationale), les caractéristiques écologiques, la taille de la localité, la concentration des habitations et l'opposition centre ville – périphérie dans les grands centres urbains, et à un niveau plus fin, c'est-à-dire dans les unités primaires d'enquête, la densité de la population.

Dans la pratique, en l'occurrence pour le cas d'un sondage à plusieurs degrés, la différence de taux de sondage doit se faire à un degré intermédiaire, ou initial de sondage (c'est-à-dire que les unités n'ont pas la même probabilité de tirage), tandis que au dernier degré, le taux de sondage est uniforme dans chaque sous échantillon.

3.1.3.3 Exemple type d'enquête mixte ménage-entreprise

3.1.3.3.1 Enquête mixte ménage – entreprise, fondée sur une enquête sur la main d'œuvre ou une enquête sur l'emploi

3.1.3.3.1.1 La Phase 2 de l'enquête 1-2-3⁵

L'exemple type que l'on peut citer sur le sujet concerne la phase 2 de l'enquête 1-2-3, ou l'enquête sur les Unités de Production Informelles (UPI). Une enquête emploi, appelée phase 1 de l'enquête 1-2-3 est menée au préalable pour déceler tous les individus qui à titre principal ou secondaire sont à la tête d'une UPI.

L'échantillon pour cette enquête est obtenu par stratification de la liste exhaustive de chef d'unité de production informelle (dans l'activité principale ou secondaire) que fournit l'enquête phase 1 ou emploi. Les critères de stratification sont : la branche d'activité (selon la nomenclature CITI) hors secteur agricole, le statut du chef d'unité de production (il est soit un travailleur à son propre compte, c'est-à-dire que l'unité n'emploie pas de salarié, soit un patron auquel cas l'unité de production comporte au moins un salarié).

L'enquête phase 2 renseigne sur les caractéristiques de l'UPI, son local, son compte de production détaillé jusqu'au niveau de l'EBE ou Excédent Brut d'Exploitation qu'on appelle aussi le revenu mixte, le nombre d'actifs occupés appartenant à l'UPI, le lieu de parenté de ceux-ci avec le chef d'UPI, les

⁵ Voir : STATECO n°99, 2005, "Méthodes Statistiques et Economiques Pour le Développement et la transition", INSEE, AFRISTAT, DIAL :

* L'enquête 1-2-3 dans les pays de l'UEMOA : la consolidation d'une méthode, Alain Brilleau, Eloi Ouedraogo, François Roubaud ;

* Le secteur informel : Performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3, phase 2, Alain Brilleau, Siriki Coulibaly, Flore Gubert, Ousmane Koriko, Mathias Kuepie, Eloi Ouedraogo ;

caractéristiques sociodémographiques des actifs, leur catégorie dans l'unité de production (salarié, apprenti, associé, aide familial), le mode de financement de l'UPI et son accès au financement formel (banque, micro finance, prêt informel). Mais indubitablement, c'est l'existence de son compte de production, à partir duquel peut-être tirés les coefficients techniques (consommation intermédiaire / Valeur ajoutée), le ratio du salaire sur la production, l'EBE sur la production, ainsi que le détail sur les ventes (ventilées par produits finis, produits sans transformation, services rendus ; et le type d'acheteur), qui fait la force de cet instrument.

L'enquête sur les UPI, ou phase 2, comme l'ensemble du dispositif 1-2-3 a déjà acquis une longue expérience de par le monde depuis la fin des années 80. Les pays qui l'a déjà mis en œuvre sont en Afrique : le Cameroun (1993, 2005), Madagascar (1995, 1998, 2001, 2004), le Maroc (2005), les sept pays de l'Afrique de l'Ouest suivant entre 2001 et 2002, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, la République Démocratique du Congo, et bientôt au Burundi. En Amérique latine, il y a le Mexique, le Pérou, le Guatemala, et en Asie, il y a le Bangladesh, la Chine.

3.1.3.3.2 Enquête mixte ménage – entreprise, basée sur une enquête auprès des ménages, ou une enquête budget consommation

Deux exemples peuvent être cités sur le sujet. Il y a d'une part l'enquête sur l'emploi indépendant non-agricole qui constitue un volet de l'enquête permanente auprès des ménages de la Banque Mondiale et l'enquête, d'autre part, il y a l'enquête sur le secteur informel en Zambie en 1993 qui a été collée à l'enquête budget consommation.

3.1.3.3.2.1 L'enquête sur l'unité de production formelle à travers l'enquête permanente auprès des ménages⁶

Comme il a été mentionné précédemment sur le volet emploi de l'enquête permanente auprès des ménages, ou EPM, le questionnaire de cette enquête comporte plusieurs sections. Celle qui nous intéresse ici est celle sur l'emploi indépendant non-agricole. Elle renseigne sur les caractéristiques des unités de production.

3.1.3.3.2.1.1 La section sur l'Emploi indépendant non-agricole

Cette section collecte les informations sur au plus trois entreprises non agricole du ménage. Il n'y a pas encore à ce stade une exclusion des entreprises formelles. A ce niveau, l'approche de l'enquête ressemble un peu à celle de l'enquête sur le secteur informel au Botswana. Elle se subdivise en trois parties à savoir A, B, C ainsi :

- A relate les informations sur les caractéristiques des entreprises comme le nombre d'employés, la présence de syndicats de travailleurs, les prestations sociales des employés ;
- B collecte les informations sur les coûts supportés par chaque entreprise selon leur provenance (dépenses du ménage, ou de l'entreprise), sur la répartition des coûts par poste, main d'œuvre, matières premières, transport électricité...

⁶ Voir, <http://www.worldbank.org/LSMS/>

- C évalue au coût de remplacement les biens et équipements de production de l'entreprise (y compris les véhicules), la valeur des marchandises non vendues, la production, les biens immobiliers.

C'est cette section qui analyse donc les caractéristiques et le fonctionnement des « entreprises » informelles. Pour cela, il y a un point qui mérite d'être mis en évidence sur le point de vue méthodologique. Alors que avec les autres types d'enquête mentionnés auparavant (enquête 1-2-3, enquête sur le secteur informel en Tanzanie, au Botswana, en Namibie) l'enquête auprès des unités de production informelle a été réalisée sur un échantillon constitué sur une base de sondage de liste d'unités de production ; pour le cas de l'EPM, cet échantillon est exhaustif par rapport à la base de sondage.

3.1.3.3.2.2 L'enquête sur l'unité de production formelle à travers une enquête sur la consommation en Zambie⁷

Selon l'article en référence, l'enquête sur le secteur informel en Zambie a été menée dans la foulée d'une enquête budget – consommation réalisée dans le pays. A l'origine, le Gouvernement Zambien, reconnaissant la nécessité de réviser le panier de consommation du ménage en vue de la mise à jour de l'indice des prix à la consommation, a décidé de réaliser une enquête budget consommation du ménage. En effet, la précédente opération statistique du genre qui soit à grande échelle a eu lieu en 1974/75.

L'enquête Budget-Consommation sur laquelle allait se greffer l'enquête sur le secteur informel a connu sa phase de collecte sur le terrain à parti de juillet 1993. Elle a une couverture nationale de façon à produire les pondérations du nouvel indice des prix à la consommation, selon les trois types de ménage suivant :

- Ménages urbains à haut revenu (les tops 20% du revenu) ;
- Ménages Urbains à faible revenu (les 80% bas revenus) ;
- Ménages ruraux.

Les objectifs principaux de cette enquête sont donc :

- La production de la pondération pour le nouvel indice des prix à la consommation IPC, (CPI en abrégé en anglais) ;
- L'estimation des dépenses totales des ménages pour la comptabilité nationale (« the national accounts ») ;
- L'estimation de la distribution annuelle des dépenses annuelles des ménages pour évaluer la ligne de pauvreté ;
- La constitution du panier type de consommation du ménage.

Mais au cours de la conception de cette enquête, le Gouvernement Zambien, les bailleurs de fonds de l'enquête et les utilisateurs ont manifesté leur intérêt sur l'opportunité de mesurer par la même occasion le poids du secteur informel.

3.1.3.3.2.2.1 Méthodologie d'échantillonnage

L'enquête sur le secteur informel s'est donc faite par strate. D'abord le pays est réparti en deux. La première partie, appelée « Métropolitain », soit l'équivalent de grands centres urbains, regroupe les dix principales villes du pays (dont Lusaka, Livingstone, quelques villes de la ceinture de cuivre, ou « Copperbelt »). La deuxième partie, dénommée « Non-metropolitan », comprend les villes secondaires et

⁷ Voir « Experience of data collection on informal sector, from household budget survey », by Oliver J.M. CHINGANYA, Central Statistical Office, Lusaka – Zambia.

le milieu rural. Ensuite, le « Metropolitan », a été réparti en deux, à savoir celui des ménages à haut revenu, et celui des ménages à bas revenu⁸.

C'est une enquête stratifiée à deux degrés. Au premier degré, il y a eu le tirage de 180 zone de dénombrement standard (« Standard Enumeration Area »), soit 120 pour le Metropolitan et 60 pour le non-Metropolitan. Pour ce premier degré, les zone de dénombrement, qui constituent donc les unités primaires d'enquête, sont tirés à probabilité proportionnelle à leur taille (référence est à ce sujet fait sur les résultats du travail de cartographie pour le recensement de la population de 1990).

Ensuite, pour le second degré, 10 ménages sont à tirer dans chacun des zones de dénombrement retenus au premier degré. Ces 10 ménages sont tirés à probabilité égale pour le non Metropolitan, tandis que pour le Metropolitan, une probabilité quatre fois plus importante pour les ménages à haut revenu par rapport à ceux à bas revenu a été appliquée. Finalement 1 800 ménages ont été enquêtés soit 600 de chaque dans le Metropolitan à haut revenu, 600 dans le Metropolitan à bas revenu et 600 dans le Non-Metropolitan.

A part les différents postes de dépenses du ménage, l'enquête budget consommation de la Zambie de 1993 a aussi collecté des informations sur l'activité économique de chaque membre âgé de 7 ans et plus. Cette dernière rubrique permet de savoir qui est actif occupé, qui ne l'est pas, les étudiants à plein temps, les femmes au foyer, les retraités. Pour ceux qui ont un emploi, des détails sur la branche d'activité, le statut dans l'emploi, le revenu par activité sont collectés par l'enquête. Mais celle-ci rapporte aussi des informations sur la petite exploitation agricole qu'un membre du ménage peut gérer.

Plusieurs visites des ménages pour l'enquête budget consommation sont prévues. L'enquête elle même s'est étalée sur plusieurs mois. C'est au vu des résultats préliminaires sur le volet économique que le CSO (« Central Statistical Office ») a décidé de mener une enquête spécifique sur le secteur informel. La base de sondage a été dressée à partir de l'activité principale de ceux qui reconnaissent exercer un emploi. En effet, contrairement à l'activité principale, l'enquête budget consommation des ménages ne donnait pas de détails sur l'activité secondaire, qui auraient permis de savoir si celle-ci appartenait ou non au secteur informel.

Pour les ménages qui allaient être suivis pour l'enquête sur le secteur informel, deux types d'enquête ont été employés. Le premier permet d'identifier aussi bien pour l'activité principale que secondaire l'appartenance au secteur informel. Le second concerne l'unité de production. Il renseigne sur la biographie de l'unité de production, la branche d'activité, la viabilité de l'entreprise, l'accès au crédit etc.

3.1.3.3 Enquête mixte ménage –entreprise basée sur une liste des ménages

Trois expériences pays sont citées ici, celles de la Tanzanie, du Botswana et de la Namibie. Comme le titre l'indique, elles ont commun le fait que l'unité de production informelle est identifiée dans chaque unité primaire d'enquête, que sont les zones de dénombrement, (enumeration area en anglais), à partir d'un dénombrement systématique de tous les ménages vivant dans la zone de dénombrement, et le questionnement suivant : est-ce qu'il y a une personne active qui dirige une unité de production informelle ?

De ces trois cas, il y a quelques différences au niveau de la méthodologie d'échantillonnage, d'où l'intérêt de les citer tous.

⁸ Pour la détermination de bas ou haut revenu, une étape préliminaire lors du dénombrement des ménages dans les unités primaires d'enquête collectait une information clé sur la consommation hebdomadaire de viande. Celle-ci comme le montre l'enquête prioritaire (« Priority Survey ») de 1991 permet de classer les ménages selon leur revenu (haut versus bas revenu).

3.1.3.3.1 Cas Tanzanien⁹

L'expérience tanzanienne évoquée ici réfère aux deux enquêtes sur le secteur informel en Tanzanie. La première a été menée en 1991 et a eu une couverture nationale, tandis que la seconde réalisée en 1995 se limitait à la seule ville de Dar-es-Salaam. Elles n'utilisaient pas toutes les deux la même définition du secteur informel. Dans la seconde, la définition retenue cadre beaucoup plus avec celle développée par la 15^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail. La codification des activités entre les deux enquêtes diffère pour quelques détails. Pour celle de 1991, à savoir l'enquête nationale sur le secteur informel ou NISS, il y avait 9 types d'activité, alors que la DISS ou Dar-es-Salaam Informal Sector Survey en classifiait 11.

Notons que le type d'activité a servi de critère de stratification dans la constitution de l'échantillon des unités d'enquête. En 1995, c'est-à-dire pour la DISS, la définition du secteur informel englobait l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Une différence fondamentale entre les deux enquêtes concerne le nombre de questionnaire type. Pour la NISS, il y avait deux questionnaires, le questionnaire ménage, puis le questionnaire entreprise (ou unité de production). Pour la DISS, à ces deux questionnaires s'ajoutait un troisième. Celui-ci s'adresse aux employés (un sous échantillon d'employés a été constitué pour y répondre).

Dans les deux enquêtes, l'informateur principal est le chef de ménage pour l'enquête ménage, tandis que pour le questionnaire entreprise, c'est le chef de l'unité de production qui doit répondre à l'enquête. Dans un ménage tiré pour l'enquête, autant de questionnaire-entreprise est utilisé que de nombre d'entreprise identifiée.

3.1.3.3.1.1 Méthodologie d'échantillonnage

C'est l'approche ménage (au détriment de l'approche établissement) qui a été privilégiée. La constitution d'une base de sondage d'établissement n'est en effet pas possible pour deux raisons. La tâche est énorme même pour un échantillon de villes et villages. Ensuite, il a été décidé de retenir une large définition des activités du secteur informel, qui n'observerait pas de restriction liée au concept d'établissement (cela renvoie à l'existence d'un local).

Du recensement de la population a été tiré un échantillon de ZD, de Zone de Dénombrement (en anglais « enumeration area »). Cet échantillon représente 30% approximativement de l'ensemble du découpage territorial de la Tanzanie en ZD.

Au premier degré, la ville de Dar-es-Salaam, 3 municipalités sur 9 (stratifiées selon leur degré d'industrialisation), 3 autres chef lieu de régions parmi 10, 3 autres chefs lieu de district parmi 50, et 3 autres centres commerciaux parmi 12 ont été tirés en milieu urbain. De ces localités ont été tirés 120 ZD du milieu urbain.

Toutefois, les ZD choisis en milieu urbain sont ceux qui a priori ont un haut degré d'activités informelles en matière de manufacture, construction, et transport. Soit finalement 50% de l'échantillon de ZD ont un

⁹ Voir « Enquête sur le secteur informel en Tanzanie : méthode, résultats et problèmes de collecte des données », par Gideon K. NGOI, unité de statistique du travail, Ministère du Travail et du Développement de la Jeunesse, Dar-Es-Salaam, Tanzanie. « The Sample design for the 1991 National Informal Sector Survey (NISS) and 1995 Dar-Es-Salaam Informal Sector Survey (DISS) by P.B. MKAI, Central Bureau of Statistics / Planning Commission, Dar-Es-Salaam, Tanzania

très haut degré d'activité informelle, 30% un degré moyen et 20% un faible degré. Ce principe a été maintenu pour la DISS.

Pour ce qui est du milieu rural, la NISS de 1991 a utilisé l'échantillon de grappes employé par d'autres enquêtes et qui couvre 100 villages. Dans chaque ZD et village tirés, l'idée était de sélectionner 30 ménages ayant un chef d'unité de production informelle. Mais dans les faits, c'était plus faible pour les ZD ou villages contenant moins de 30 ménages.

Dans chaque unité primaire d'enquête, les ménages ont été répertoriés (tous) selon qu'ils ne comprennent pas un chef d'unité de production informelle, et selon la typologie de l'activité informelle, dont un membre en est chef d'unité (9 types en 1991, pour la NISS et 11 types en 1995 pour la DISS).

Plus précisément, au préalable, le processus implique la collecte de l'information qui identifie uniquement chaque ménage, le chef de ménage, les membres du ménage (nom, sexe et âge). Tous les membres du ménage dont l'âge est de 5 ans ou plus qui exercent une activité économique en tant que travailleur indépendant, ou patron (pour l'activité principale ou secondaire), pour en tirer un revenu tout au long de l'année (les 12 derniers mois) ont été alors identifiés, et de là l'unité de production pouvant être incluse dans l'échantillon final.

Pour chaque membre du ménage ainsi identifié comme entrepreneur, on collectait l'information sur le nombre de ses employés (0 ; 1-5 ; 6-10 ; 11 ou plus), à l'exclusion de lui-même, de ses partenaires dans l'activité et des travailleurs familiaux non payés.

Pour les activités avec moins de 11 employés (6 en 1991), le type d'activité était enregistré en utilisant une liste de 11 (9 pour 1991) codes d'activité (combiné avec la présence ou l'absence de salariés dans le cas de l'enquête DISS de 1995). L'information sur le nombre d'employés (salariés) et le type d'activité étaient utilisés par la suite pour la stratification et pour la constitution de l'échantillon final de l'enquête. Jusqu'à trois activités par chef d'unité de production étaient enregistrées pour cela.

Pour la DISS, il y avait l'enquête auprès des employés. Durant l'enquête auprès des chefs d'unités de production informelles, tous les employés étaient regroupés en six catégories à savoir :

- employés permanents payés ;
- employés temporaires payés ;
- employés occasionnels payés ;
- apprentis payés ;
- apprentis non payés ;
- aide familial / sous-traitant

Le sous échantillon des employés était obtenu en prenant un employé dans chacune des catégorie (sauf celle des aides familiaux / sous-traitant) avec une instruction aux enquêteur de respecter un équilibre selon le sexe et la classe d'âge des employés.

L'enquête auprès des employés collecte les informations sur l'état matrimonial, la taille de leur ménage, leur lieu de naissance, le motif de la participation au secteur informel, l'appartenance à un syndicat.

3.1.3.3.2 Cas Botswanais¹⁰

L'enquête sur le secteur informel au Botswana est une enquête mixte ménage-unité de production (entreprise). Elle a été réalisée pour la première fois en 1999/2000, a une couverture nationale et est prévue pour être reconduite en 2007.

L'enquête sur le secteur informel a été conçue par le Bureau Central de la Statistique (CSO ou Central Statistics Office) de Botswana dans le but de répondre à un certain nombre de questions sur l'existence du secteur informel au Botswana. Une expansion du secteur informel dans tout le pays a été perçue sans qu'une mesure précise du phénomène n'ait pu être avancée.

En effet, les seuls dispositifs qui renseignaient sur le sujet sont : le Recensement de la population de 1991, l'enquête budget consommation de 1994 et l'enquête emploi (Labour Force Survey) de 1995/96. Or ces instruments n'ont pas été conçus spécifiquement pour appréhender le poids du secteur informel.

La définition retenue dans le cas de Botswana de l'activité dans le secteur informel s'applique à toute entreprise qui n'est pas enregistrée comme une société ; qui a au plus 5 salariés ; qui a une comptabilité informelle ou ne tient pas de comptabilité ; dont les dépenses d'exploitation sont difficilement séparables des dépenses des ménages ; qui n'a pas de local fixe (ou celui-ci est compris dans le ménage), ou dont l'activité est temporaire.

Le but de l'ISS (Informal Sector Survey) ou l'enquête botswanaise sur le secteur informel est de renseigner sur :

- la contribution du secteur informel sur la production totale ;
- les activités les plus répandues dans le secteur informel ;
- le poids du secteur informel dans la population active occupée ;
- la part du revenu des ménages générée par les activités informelles ;
- la taille de l'investissement dans le secteur informel.

C'est un sondage aléatoire à plusieurs degrés. Au premier degré, 447 zones de dénombrement, qui font donc office d'unités primaires d'enquête, sur 1 738 ont été tirées aléatoirement avec une probabilité proportionnelle à la taille (nombre de toits de maison / de domicile comme l'aurait renseigné le dernier recensement de la population) et selon la stratification par milieu (5 grands centres urbains, 19 « urban villages » et un milieu rural global).

Au second degré de l'échantillonnage, un dénombrement des ménages a précédé le tirage de l'échantillon des unités secondaires d'enquête que sont les ménages. Ce qui a pris six mois, du mois de mai à octobre de 1999. Sur les 84 833 ménages dénombrés (dans les 447 zones de dénombrement), 13 400 (soit 15,8%) sont identifiés comme ayant un membre à la tête d'une unité de production ou entreprise. Ainsi 9916 d'entre eux, soit 74% ont été sélectionnés pour l'enquête, mais seuls 8 420 (soit 84,7% des ménages ayant un membre dirigeant d'une unité de production) ont répondu favorablement à l'enquête. Les ménages-unité de production n'ont pas eu le même taux de réponse. Ce taux s'est révélé plus important dans les « urban villages », comparativement à ce qui est observé en milieu rural ou dans les grands centres urbains.

Pour les ménages retenus dans l'enquête et reconnus comme unités de production (entreprise), deux types de questionnaire ont été utilisés : un questionnaire ménage et un questionnaire individuel. Le questionnaire ménage se subdivise en les quatre suivants volets :

¹⁰ Voir http://www.cso.gov.bw/html/info_sector99.html

- caractéristiques sociodémographiques ;
- éducation et caractéristiques sociales ;
- statut vis-à-vis de l'emploi et quelques caractéristiques économiques ;
- critère de classification au secteur informel de l'unité de production ou de l'entreprise.

Le questionnaire individuel s'adresse quant à lui à toute personne considérée comme potentiellement active. Il est divisé en 6 volets spécifiques. L'enquête auprès des ménages – unités de production couvre les activités principale et secondaire. Elle estime à 28 726 le nombre de ménages- unités de production parmi lesquels figurent 23 454 ménages – unités de production informelles individuelles.

3.1.3.3.3 Cas Namibien¹¹

L'enquête NISS, ou « Namibia Informal Sector Survey » du 2001 est une enquête sur les unités de production (ou entreprise) et ne collecte pas les informations des ménages même si elle se fait par une approche ménage.

La population cible de l'enquête est celle des ménages ordinaires (c'est-à-dire que les prisons, casernes, hôtels, hôpitaux ont été exclus dans le dénombrement des toits ou habitats), dont un membre au moins est à la tête d'une unité de production informelle.

3.1.3.3.3.1 Méthode d'échantillonnage

C'est une enquête par sondage stratifié à deux degrés. Au premier degré, les unités primaires qui sont les zones de dénombrement ont été tirés avec une probabilité proportionnelle à leur taille (selon des informations fournies par le recensement de la population). Les ménages, constituant les unités secondaires, sont tirées avec une probabilités égale au sein de chaque unité primaire tirée. Au sein de chaque ménage retenu pour l'enquête, tous les chefs d'unité de production informelle sont interviewés.

Au début, l'objectif était de mener l'enquête sur un large échantillon. Mais cela n'a pas été possible pour contrainte de coût, mais aussi pour cause d'insuffisance de personnels expérimentés. Finalement, l'échantillon des unités secondaires de l'enquête retenu pour la NISS a été celui de 1999 utilisé pour la « Namibia Child Activity Survey ». Ce qui signifie que 281 unités primaires (UP) d'enquête ont été concernées par la NISS. Au sein de chacune de ces 281 UP, 30 ménages sont à sélectionner. Ce qui fait un total de 8 430 ménages (281 x 30).

En fait, les présumés 8 430 ménages ont été visités pour les répartir en deux groupes. D'une part, il y a le groupe 1, de ceux qui comprennent au moins un chef d'unité de production informelle, et d'autre part, il y a le groupe 2 de ceux qui n'en ont pas.

Sur les 281 unités primaire d'enquête, 5 ne contenaient aucun ménage dont un membre est à la tête d'une unité de production informelle, ce qui allait les exclure de l'enquête. A part cela, 7 080 ménages étaient éligibles pour l'enquête car ayant au moins un membre dirigeant une unité de production informelle.

L'échantillon retenu serait toutefois d'une taille plus réduite : 5 491, l'explication à cette baisse est que certaines unités primaires n'auraient même pas les 30 ménages requis pour la sélection. Mais sur mes

¹¹ Voir : « Improving the quality of the informal sector statistics : Namibia », by Panduleni KALI, Discussion paper presented during the 7th Meeting of the Expert Group on Informal Sector Statistics (Delhi Group), New-Delhi, 2-4 February 2004.

5 491 ménages retenus, finalement 4 427 ont participé effectivement à l'enquête. Les 19% restant n'ont pas répondu à l'enquête.

3.1.3.4 Les limites de la méthodologie

Il y a une limite méthodologique qui est propre à toute enquête mixte ménage – entreprise. L'approche standard est conçue pour mesurer une activité largement répandue dans la population, mais n'est nécessairement pas efficace pour capturer certaines activités. Elle est conçue de manière à couvrir une distribution géographique des ménages relativement uniforme à travers tout le pays, ce qui fait que les activités comme l'orpaillage et relevant des mines en générale (qui chacune est concentrée dans une zone particulière) est mal cernée par l'enquête standard auprès des ménages. En d'autres termes, malgré le fait que l'outil est à même de couvrir pratiquement l'ensemble des activités économiques, les informations collectées peuvent manquer de robustesse pour des activités spécifiques, car le sous échantillon correspondant serait d'une trop faible taille. Ceci justifie l'utilité des enquêtes spécifiques pour quelques branches d'activités données.

L'enquête ménage elle même s'apprête au biais (il faut donc faire attention) en ce sens que les pauvres sont plus enclins à coopérer que les riches. Les autres limites à relever concernent la constitution de la base de sondage.

3.1.3.4.1 Cas de l'enquête mixte basée sur une liste de ménage

Par manque d'informations clés, dans le cas du Botswana, des unités de productions ont été classées à tort comme informelles au moment de l'opération de dénombrement, alors qu'elles n'en sont pas. La solution recommandée à cet effet est d'introduire à l'avenir une série de question filtre pour déterminer quelles unités de production sont effectivement informelles, et lesquelles ne les sont pas.

Toujours dans le cas botswanais, le fait qu'il y a eu peu d'unité de production informelle individuelle a amené les statisticiens du pays à se demander s'il n'a pas fallu revoir la méthodologie d'échantillonnage quitte à élargir la taille de l'échantillon.

Dans le cas de la Tanzanie, il y a un critère définissant le secteur informel qui a été basé sur la non utilisation de technologie moderne, et pour les restaurants la non possession de meubles modernes. Ce critère, interprété différemment par les enquêteurs allait exclure à tort des unités qui sont en réalité informelle de la base de sondage, ou encore à incorporer à tort dans la base de sondage des unités qui ne sont pas en fait informelles.

Un problème identique a été rencontré en Namibie qui a retenu le critère d'exclusion du secteur informel basé sur l'utilisation de la technologie moderne.

3.1.3.4.2 Cas de l'enquête mixte basée sur une enquête emploi ou LFS

Pour le cas de l'enquête sur les Unités de Production Informelles (UPI) de l'enquête 1-2-3, le reproche général c'est l'inexistence de cas africain de couverture nationale dans l'application de la méthode. La méthodologie d'échantillonnage devrait être repensée, dans la mesure où les cas courants se limitent au milieu urbain sinon dans des capitales Africaines.

A l'image de l'enquête mixte basée sur une liste de ménage, le point faible qu'a l'approche basée sur une enquête emploi se situe au niveau du délai entre la phase préliminaire, constituée par le dénombrement des ménages dont un membre est dirigeant d'une UPI ou l'enquête emploi, et l'enquête proprement dite sur les UPI. Compte tenu de la forte rotation chez les UPI (fermeture et nouvelle création), un délai trop important risque de se traduire par une réduction de l'échantillon.

3.1.3.4.3 Cas de l'enquête mixte basée sur une enquête ménage

Dans le cas zambien, il a été déploré le manque de détail sur le nombre d'activités économiques dans le secteur informel qu'un individu peut exercer, au moment de l'enquête ménage. Une série de question filtre est nécessaire aussi bien au niveau de l'activité principale que secondaire pour savoir, qui sont à la tête d'une unité de production informelle à titre d'activité principale ou secondaire.

Le principal reproche formulé à l'endroit de l'enquête permanent auprès des ménages de la banque mondiale est qu'elle embrasse déjà plusieurs thèmes. Le volume du questionnaire est déjà volumineux pour les thèmes existants, ainsi, aller en profondeur sur le secteur informel est une gageure.

Il faut signaler enfin qu'entre les trois méthodologies d'échantillonnage des unités de production informelle, c'est-à-dire, l'approche basée sur une liste de ménage, celle fondée sur l'enquête emploi ou sur la main d'œuvre, et celle basée sur l'enquête ménage ; il y a un degré de tirage supplémentaire pour l'approche fondée sur l'enquête emploi. A ce sujet, il faut rappeler que plus on augmente le degré de tirage, plus on perd en précision au niveau des estimateurs. Toutefois, à la différence des deux autres, c'est surtout avec celle-ci qu'il est possible de retenir des probabilités inégales de tirage entre les unités de production qui comprennent au moins un salarié d'une part et les unités de production qui ne comportent pas de salarié d'autres part comme il est préconisé internationalement.

3.1.4 Une enquête consommation

3.1.4.1 Les objectifs de l'enquête

De toutes les méthodes directes de mesure du secteur informel / de l'emploi informel / et de l'économie informelle, celle-ci semble être la moins recourue. Pourtant les informations qu'elle rapporte peuvent beaucoup aider le comptable national dans la confection des différents comptes. Il n'y a pas de standard international sur une enquête budget consommation qui mesure la part de l'économie informelle en matière d'approvisionnement du ménage, aussi on se focalise sur l'exemple de l'enquête phase 3 (ou consommation) de l'enquête 1-2-3.

La phase 3 de l'enquête 1-2-3 est une enquête consommation qui s'apparente à toute autre opération statistique de son genre. Elle rapporte les informations sur les consommations du ménages, ayant fait ou non l'objet d'une dépense monétaire (autoconsommation, don reçu, et biens achetés et services alloués), mais aussi les dépenses effectuées pour les cérémonies, les cadeaux offerts etc. Les dépenses de consommations, ou les consommations n'ayant pas occasionnées de sortie d'argent sont réparties par rubriques. Ces grandes rubriques sont, la consommation alimentaire, le poste vêtement et habillement, soins corporel et de santé, le poste éducation, loisirs, etc. Un renseignement est pour cela collecté sur le lieu d'achat : est-ce que celui-ci est un grand magasin, ou une petite épicerie de quartier...L'enquête renseigne aussi si le bien acheté est nouveau ou d'occasion.

3.1.4.2 Méthodologie d'échantillonnage

La phase 3 de l'enquête 1-2-3 est une enquête sur la consommation du ménage. Son échantillon de ménage est constitué sur la base (base de sondage) d'une liste des chefs de ménages fournie par l'enquête emploi, ou phase 1 de l'enquête 1-2-3. Pour ce faire, une stratification est d'abord faite selon le sexe du chef de ménage, son secteur institutionnel d'appartenance (actif occupé du secteur public, du secteur privé formel, du secteur informel) ou de sa position vis-à-vis de l'emploi (retraité, inactif ou chômeur au sens du BIT). Cette stratification est effectuée pour mieux appréhender la différence de comportement de consommation des ménages. Il faut souligner à ce sujet que le secteur institutionnel d'appartenance du chef de ménage est déjà indicateur du niveau de vie des ménages, les résultats de l'enquête phase 3 montrent d'ailleurs qu'il y a en terme relatif beaucoup plus de ménages dont le chef est actif de l'informel qui se retrouvent dans le quartile de plus pauvres que tout autre type de ménage.

L'enquête phase 3 peut-être menée simultanément avec la phase 2, étant donné qu'elles sont indépendantes. Comme toute enquête sur la consommation, elle requiert plusieurs visites auprès des ménages enquêtés. Un carnet journalier des dépenses (pendant quinze) jours est déposé auprès du ménage, sur lequel il doit consigner toutes les dépenses effectuées. Au besoin, plusieurs carnets peuvent être laissés au ménage, c'est-à-dire un à chacun des membres qui peuvent effectuer des dépenses différents de celles communes au foyer.

L'échantillon des ménages est réparti en deux. Ce partage se fait au niveau de chacun des sous échantillons qui diffèrent entre eux selon leur strate de provenance. Le premier groupe est enquêté pendant une première quinzaine de jour tandis que la seconde est enquêtée durant la période suivante de même durée. L'intérêt du partage est de mieux tenir compte des saisonnalités dues aux moments des perceptions des rémunérations (paiement des salaires des fonctionnaires vers le 20 du mois, alors que pour le privé formel c'est généralement à la fin du mois).

Les dépenses effectuées sont réparties en une dizaine de catégorie selon la nature du bien acheté, le service loué ou, que le bien acheté est durable. Les rubriques de dépenses sont donc : l'alimentation, l'habillement, le soin de santé et du corps, l'éducation, l'entretien de la maison, le loyer, l'électricité, les dépenses de transport, de communication, les dépenses de loisirs et de vacances, l'achat de biens durables, les dépenses de fêtes et cérémonies, la construction de logement, les transferts d'argent...

Les achats sont classifiés selon le lieu d'achat et donc selon que le fournisseur soit le secteur formel ou une unité de production informelle. Cette caractéristique fait une des forces de l'enquête. Elle permet de mesurer dans la consommation finale du ménage le poids du secteur informel. Cela s'apprécie par exemple dans la construction de logement (recours à un maçon, un tâcheron indépendants plutôt qu'à une entreprise formelle de construction BTP), dans l'achat d'une voiture d'occasion (auprès d'un revendeur informel qu'à un concessionnaire).

3.1.4.3 Les limites de la méthodologie

La limite de la méthodologie réside dans l'a priori posé sur le lieu d'achat. Celui-ci est considéré comme relevant du secteur informel quand il s'agit d'un « petit établissement », comme c'est le cas d'une épicerie de quartier, d'une gargote, d'un brocanteur, d'un vendeur individuel (par opposition à un concessionnaire) de voiture, d'un garage autre que celui des concessionnaires ou des institutions publiques.

Le principe ici ressemble à ce qui est retenu dans les enquêtes tanzaniennes de 1991 et de 1995 sur le secteur informel qui considèrent de formel les restaurants qui ont des meubles modernes, et les unités de production qui utilisent la technologie moderne. Mais si on revient à ce cas de la phase 3 de l'enquête 1-2-3, rien ne stipule qu'un « petit établissement » est systématiquement non enregistré, ou ne tient pas de comptabilité formelle, quoique vraisemblablement il n'est pas enregistré, et ne tient pas de comptabilité formelle à des fins de paiement des impôts.

3.2 Proposition d'une Enquête Intégrée

3.2.1 Complémentarité entre enquête emploi et l'enquête mixte

Avant de passer à une ébauche de la méthodologie intégrée de mesure du secteur informel et de l'emploi informel en Afrique, il convient de rappeler le caractère complémentaire de l'enquête emploi ou sur la main d'œuvre à l'enquête sur le secteur informel. Ce qui signifie que l'une ne peut pas se substituer à l'autre, ou concurrencer l'autre.

Il y a plusieurs façons de souligner cette complémentarité. La plus facile consiste à repasser en revue le cadre conceptuel élaboré par le BIT sur l'emploi informel à l'issue de la 17^{ème} Conférence Internationale sur les Statistiques du Travail. Ce cadre répertorie 9 cas possibles d'emplois informels générés par le secteur informel, hors du secteur informel, en étant dans les entreprises du secteur formel, ou dans les ménages. A ce sujet, on relève :

- dans les entreprises du secteur formel :
 - les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ;
 - le salarié informel (qui n'aura pas droit au congé maladie, payé, n'ayant pas accès à la sécurité sociale, n'ayant pas un contrat écrit)
- dans les ménages :
 - les salariés comme le sont les gens de maison.

Une enquête sur le secteur informel, c'est-à-dire, qui réfère à une définition basée par l'entreprise informelle, ne permet pas de déceler ces emplois. Chose que peuvent faire en revanche une enquête emploi, ou sur la main d'œuvre ou le volet emploi d'une enquête ménage.

Le second fait qui soutient cette complémentarité se présente comme un avantage d'une enquête sur le secteur informel par rapport à l'enquête emploi, en matière de possibilité à rapporter les caractéristiques d'une unité de production informelle.

En effet, pour comprendre le fonctionnement d'une unité de production informelle, pour avoir une idée de la répartition de sa production, de sa valeur ajoutée, ou tout simplement pour avoir un détail sur le revenu mixte (chose que ne peut pas faire une enquête emploi) ; il n'y a pas d'autres alternatives que de considérer comme unité d'enquête, l'unité de production informelle. Ce qui en pratique signifie que la personne qui doit être interviewée dans l'enquête est le dirigeant de l'unité de production informelle.

Le troisième point qui atteste cette complémentarité réside dans la nécessité de confronter les deux estimations de l'emploi dans le secteur informel ; l'une étant tirée de l'enquête emploi, l'autre de l'enquête mixte ménage-entreprise. En effet, si l'enregistrement est considéré comme un critère classant une entreprise d'informelle, les employés ne savent pas toujours si l'unité de production qui les emploie est enregistrée ou non. Ce qui suppose que l'estimateur de l'emploi total dans le secteur informel est meilleur avec l'enquête sur le secteur informel.

L'exemple de la DISS (Dar-Es-Salaam Informal Sector Survey), pour lequel une enquête emploi a été menée auprès des membres des UPI a révélé cependant une manœuvre dilatoire des enquêteurs, tendant à réduire l'effectif des UPI pour ne pas passer trop de temps à faire cette enquête emploi.

Finalement, si l'échantillon d'unité de production informelle, constitué sur la base des résultats de l'enquête emploi n'est pas exhaustif, alors a priori la précision de l'estimation de l'emploi dans le secteur informel n'est pas meilleure à celle de l'estimation équivalente à partir de l'enquête emploi.

Le quatrième point souligne l'intérêt de mener une enquête emploi avant l'enquête sur les UPI. Cette antériorité se justifie par le fait que l'échantillon pour l'enquête UPI peut être tiré des résultats de l'enquête emploi.

3.2.2 L'intérêt de faire une enquête mixte ménage – entreprise sur la base d'une enquête emploi, main d'œuvre, ou une enquête ménage plutôt qu'une enquête mixte ménage - entreprise basée sur une liste de ménage

Ce qui a été débattu dans la précédente partie souligne qu'une enquête emploi ou sur la main d'œuvre est indispensable pour mesurer l'importance de l'emploi informel. Ainsi, dans le cas où l'approche retenue pour l'enquête sur le secteur informel (et donc sur les unités de production informelles) est celle basée sur la liste des ménages, il faudrait la compléter avec une enquête spécifique sur l'emploi, ou compléter l'information sur le sujet étudié avec les résultats d'une autre enquête.

Mais il y a un autre fait qui plaide pour l'approche basée sur l'enquête ménage ou l'enquête emploi ou sur la main d'œuvre pour réaliser une enquête mixte ménage – entreprise. Ce fait est illustré par les problèmes rencontrés dans les cas namibien, botswanais et tanzanien, qui tous les trois réfèrent à une enquête mixte basée sur une liste de ménage : il a été mentionné la considération à tort d'une entreprise comme une unité de production informelle. L'erreur proviendrait d'une mode d'identification pas assez élaborée, comme l'aurait permis une enquête emploi. En effet, une fiche de renseignement est utilisée à chaque ménage de l'échantillon d'unités primaires d'enquête pour savoir si un de ses membres est à la tête d'une unité de production informelle. Ce questionnement est plus facile à faire dans le cas d'une enquête individuelle sur l'emploi. Notons que dans la définition du secteur informel selon la 15^{ème} CIST, on doit capturer toute unité de production informelle tenue par un individu à titre d'emploi principal ou secondaire. Une enquête emploi appréhende mieux une telle subtilité par rapport à une simple fiche de renseignement.

3.2.3 Enquête emploi ou sur la main d'œuvre versus enquête ménage comme support de l'enquête mixte ménage-entreprise

Le débat ici est le suivant : doit-on opter pour une enquête ménage ou une enquête à plusieurs phases pour faire l'enquête sur le secteur informel ? Chacune de ces approches a ses avantages et ses inconvénients, mais pour mieux enrichir le débat, il convient de se focaliser sur des exemples concrets des ces enquêtes.

Ces deux types d'enquête entrent en concurrence pour servir de support pour l'enquête mixte ménage-entreprise ou sur les unités de production informelles. D'un côté il y a l'enquête ménage, comme celle permanente auprès des ménages de la Banque Mondiale, ou encore du style OHS ou October Household Survey de l'Afrique du Sud, et d'un autre, il y a l'enquête 1-2-3 développée par DIAL. L'enquête 1-2-3 et

l'enquête permanente auprès des ménages de la Banque Mondiale ont toutes les deux une longue expérience (depuis le milieu des années 80). Elles sont appliquées tant en Afrique qu'en Asie, en Amériques latines mais aussi en Europe.

L'arbitrage entre les deux types d'enquête doit reposer sur le principe d'avantage coût-qualité. La qualité de l'enquête s'apprécie sur plusieurs points.

- Il y a d'abord la capacité de l'enquête à répondre au besoin des utilisateurs de ses résultats, à savoir, les décideurs politiques (policy-makers), les institutions publiques (comme le service de la comptabilité nationale et tous ceux qui veulent apporter un soutien aux actifs du secteur informel, les organismes internationaux, le grand public. C'est le contenu du questionnaire qui départage les deux types d'enquête à ce sujet ;
- la précision des estimateurs, qui relève de la méthodologie de tirage de l'échantillon. Dans le cas de l'enquête permanente auprès des ménages de la Banque Mondiale, c'est la liste exhaustive des entreprises individuelles non agricoles (à titre d'emploi principal ou secondaire) qui est retenue pour une enquête spécifique correspondante. Dans l'enquête 1-2-3, la phase 2 focalisée sur les Unités de Production Informelles (UPI). L'échantillon pour cette phase n'est pas exhaustif à la liste des UPI, par contre l'échantillon est constitué par stratification de façon à avoir des probabilités inégales de tirage selon le sexe du dirigeant, la branche d'activité (manufacture versus autre), ou l'importance de l'UPI (ayant des salariés, ou faites uniquement de travailleurs indépendants et d'aide familiaux). Si dans la théorie de sondage sur les unités de production informelle, la probabilité de tirage ne doit pas être la même entre les manufactures et les unités du secteur tertiaire, ou encore entre les unités comportant des salariés et celles qui n'en ont pas ; ce principe n'est pas garanti avec l'enquête permanente auprès des ménages ;
- la facilité à mettre en œuvre et à exploiter l'enquête. Ce qu'on peut reprocher à l'approche de l'enquête permanente auprès des ménages est que celle-ci, en traitant plusieurs thèmes à la fois, devient lourde. L'analyse du volet sur le secteur informel est tributaire de la réalisation de l'enquête ménage dans sa totalité. Les enquêtes multi-phase, du style comme l'enquête 1-2-3, ont en contre partie une certaine souplesse : une indépendance entre plusieurs phases (2 et 3). Ainsi, la phase 2 n'est pas tributaire de la réussite de la phase 3.
- la maîtrise de la méthodologie par le personnel local (appartenant à l'Institut National de la Statistique ou le Bureau National de la Statistique) joue aussi un rôle crucial pour départager les deux approches.

Tout ceci contribue aussi à la différence de coût dans la mise en œuvre de l'une ou de l'autre approche.

L'enquête 1-2-3 a l'avantage d'être spécifique à la mesure du poids du secteur informel, de l'économie informelle. L'enquête permanente auprès des ménages dans le cas Malawite ne donne par exemple pas assez de détail sur la destination finale de la production d'une unité de production informelle. Dans le questionnaire correspondant, la question posée est la suivante : « *Quelle est la destination de votre produit ou service ? (listez plus de 2 acheteurs)* »

Dans le cas de la phase 2, de l'enquête 1-2-3, d'abord, les ventes sont réparties en les trois rubriques suivantes : produits transformés, produits vendus sans transformation, et services fournis ;

Ensuite pour chacune de ces trois rubriques, l'enquêté est demandé de renseigner pour chacune des destinations possibles suivantes : 1. Administration publique, 2. Entreprise mixte, entreprise publique, coopérative, 3 Société privée commerciale 4. Petite entreprise commerciale 5. Société privée non

commerciale 6 Petite entreprise non commerciale 7 Ménage 8. Exportation 9. Autoconsommation 0. Stock.

L'utilisation de ses résultats en l'occurrence pour l'élaboration du compte des ménages dans la comptabilité nationale camerounaise, ou encore l'adoption par l'EUROSTAT pour la mesure de l'Economie Non Observée en Europe milite pour son choix.

L'enquête permanente auprès des ménages de la Banque Mondiale a toujours eu pour sa part une couverture nationale et traite de plusieurs thèmes à la fois. Le choix pour une enquête ménage en général pour servir de support à une enquête sur le secteur informel, ou encore pour capturer l'emploi informel (à travers le volet emploi de l'enquête ménage) peut être dicté par une insuffisance de moyen financier pour mener une enquête spécifique comme l'enquête 1-2-3. Mais il y a une autre raison qui emmène à joindre à l'enquête ménage une enquête sur le secteur informel. Les enquêtes par sondage aléatoire menées par les Instituts Nationaux de Statistiques sont souvent réalisées sur l'échantillon-maître. Ce qui crée une certaine lassitude chez les ménages quand ils sont sollicités à répondre à plusieurs enquêtes de suite.

3.2.4 Quelques questions clés à insérer dans l'enquête emploi ou du volet emploi de l'enquête ménage

L'enquête emploi ou sur la main d'œuvre, ou encore le volet emploi de l'enquête ménage doivent avoir les questions suivantes pour d'une part capturer les emplois informels, et d'autres part pouvoir fournir la base de sondage pour l'enquête mixte ménage – entreprise.

Comme un préalable, le questionnaire doit contenir des questions filtres pour détecter qui a un emploi, au sens du BIT pendant la période de référence. Pour ce faire, une question directe est posée pour savoir si l'individu a durant la semaine de référence l'individu a travaillé ne serait-ce qu'une heure. Ensuite, pour celui qui a répondu négativement, lui demander si au cours des 7 derniers jours, l'individu a effectué une activité parmi une liste proposée d'activités économiques, si la réponse est toujours négative, vérifier si la personne n'est pas en congé, en congé maladie, de maternité, en arrêt temporaire de travail... Cette série de question permet de retenir tous les actifs occupés.

Pour ceux qui sont considérés comme actifs occupés, leur demander ensuite :

- leur catégorie socioprofessionnelle ;
- pour quel type d'entité ils travaillent (administration publique, entreprise publique, entreprise privée, entreprise individuelle, institution sans but lucratif, pour un ménage) ;
- le volume horaire de travail durant la semaine (référer pour cela à l'horaire normale de travail plutôt qu'à celle de la semaine écoulée si cette dernière a été réduite par la grève) ;

Dans le cas d'une entreprise privée, demander :

- l'effectif de l'entité pour laquelle l'individu travail ;
- si l'entité est enregistrée

Pour ceux qui dirigent une entreprise, leur demander si :

- ils tiennent un compte formel pour le paiement des impôts et taxes ;

Chez les salariés et autres travailleurs dépendants, demander si :

- ils ont eu un contrat de travail écrit ;
- ils ont droit au congé payé ;
- ont droit à un congé maladie ;

- leur employeur leur paye une cotisation sociale patronale, pour leur pension de retraite.

3.2.5 Contenu de l'enquête mixte ménage-entreprise

Selon l'utilisation qu'on veut faire de leurs résultats, il y a des informations clés qu'une enquête mixte ménage-entreprise, ou encore une enquête empirique sur les établissements doivent rapporter.

Au titre des besoins pour la confection des comptes de la nation, l'enquête doit renseigner sur :

- la production, les consommations intermédiaires, mais comme l'interviewé ne sait pas a priori ce qu'est la production, on doit lui demander de fournir de détail, sur son chiffre d'affaire, les ventes de produits dont il a assuré la transformation, la vente de produits non transformés, son stock, sa prestation de service, mais aussi toutes les dépenses effectuées en matière d'achat de matière première, de location de service. Les dépenses doivent d'ailleurs être répertoriées selon la classification suivante : énergie (carburant, électricité, gaz, eau etc...), transport, télécommunication, assurance, réparation, location, rémunération, contribution sociale patronale, taxe retenue à la source, licence, taxe locale, autres taxes et impôts, intérêt dû ;
- la composition de la main d'œuvre selon la catégorie socioprofessionnelle, l'horaire de travail effectué par chaque membre durant la période de référence, la rémunération de chaque membre ;
- la branche d'activité de l'unité ;

En termes clairs, les questions posées doivent répondre au besoin des comptes nationaux ; doivent leurs permettre de tirer les renseignements qui leurs sont utiles pour faire ressortir la contribution des activités informelles tant dans l'élaboration, par exemple du compte de production, que celui du revenu des ménages.

Pour le besoin des décideurs politiques pour l'appui au secteur informel, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, ou l'approche genre dans la lutte contre la pauvreté :

- le genre du chef d'unité de production et de celui des membres de l'unité ;
- le mode de financement de l'unité, son accès aux crédits ;
- la date de création, pour avoir une idée de la démographie des unités de production informelles.

4.- CHARGEMENT DES RESULTATS DES ENQUETES INFORMEL DANS LES COMPTES DE LA NATION

Dans les pays en développement en général, en Afrique en particulier, l'économie informelle tient une large part dans le revenu du ménage. Ainsi, sa mesure constitue un défi pour les comptables nationaux, d'une part pour le situer dans l'ensemble du système de production, et d'autre part pour la compilation des agrégats macro-économiques. Le défi est d'autant plus important qu'avec l'avènement du SCN 93, le secteur informel, auquel a été joint par la suite le concept d'économie informel, est reconnu explicitement comme un « sous secteur » du secteur ménage. Ce qui suppose que sa contribution dans le compte des ménages doit désormais être apparente.

Quelques exemples de comptes soulignent l'intérêt d'avoir une mesure du secteur informel, ou de connaître la structure du compte de production des unités de production informelles. Pour le secteur ménage, le compte de production se départage :

- du côté ressource en production ;
- du côté emploi en consommation intermédiaire, puis en valeur ajoutée brute, celle-ci se décompose par la suite en consommation de capital fixe et en valeur ajoutée nette ;

Le tableau entrée sortie (supply and use table), répartie pour sa part la production de chaque branche en consommation intermédiaire des autres branches, en consommation finale de l'administration publique et du ménage, en exportation et en investissement.

4.1 Principe général de la prise en compte des données du secteur informel et de l'emploi informel

Le chargement des données de l'économie informelle, ou la prise en compte de ces données dans les Comptes de la Nation se font selon le suivant triptyque :

- il y a la mesure indirecte du secteur informel, selon les méthodes suivantes : la méthode différentielle, la méthode de flux des biens, puis de la « Labour Input Matrix » ;
- ensuite il y a l'utilisation des résultats des différentes mesures directes du secteur informel et de l'emploi informel ;
- enfin il y a la compilation et la recherche de l'équilibre des différents comptes dans lesquels doivent intervenir les données sur le secteur informel et l'emploi informel.

4.1.1 La mesure indirecte du secteur informel

Il y a différentes mesures indirectes du secteur informel. Les exemples qu'on peut citer sont les suivants :

- la méthode différentielle qui attribue simplement au secteur informel la différence (ex : entre la dépense et le revenu). Elle est basée sur la comparaison des agrégats et l'équilibre des comptes (en l'occurrence en analysant le tableau d'entrée sortie) ;
- la méthode de flux des biens, qui repose sur le même principe mais à un niveau désagrégé ;
- l'approche sur la participation à la main d'œuvre, qui est caractérisée par la matrice emploi ou « Labour Input Matrix », qui suppose une relation stable entre la population potentiellement active (basée sur l'âge) non incorporée au secteur informel et la production du secteur informel ;

- les différentes approches monétaires qui admettent des relations stables entre activité économique et quelques variables monétaires.

Quelques remarques doivent être faites sur ces méthodes. Premièrement, dans la plupart des pays qui les utilisent, des études préliminaires ont fixé des a priori sur la structure des comptes nationaux et tiré en conséquence les relations qui régissent les méthodes indirectes. La disponibilité des comptes de la nation nécessite donc la révision de ces relations.

Les hypothèses retenues dans les méthodes indirectes doivent être clairement expliquées à tout moment et incorporées dans la méthodologie mais aussi dans les publications car les politiques économiques élaborées en relèvent. Par exemple, pour la méthode basée sur l'emploi, l'hypothèse retenue est que la production par tête dans le secteur informel est constant en terme réel. Ainsi, la production totale est obtenue en multipliant ce coefficient par le nombre d'actifs occupés par branche. Cette hypothèse peut être considérée cependant comme forte dans la mesure où :

- elle réfère à une possibilité continue d'expansion d'une branche (possibilité de toujours embaucher, quitte à drainer les personnels des autres secteurs) ;
- elle ne tient pas compte des contraintes des branches, exemple la disponibilité des terres pour l'agriculture.

Pour ce qui est de la méthode différentielle qui fait appel aux comptes, l'équilibre de ceux-ci résulte souvent d'estimations d'experts, appartenant au système de la comptabilité nationale. La consistance du travail peut donc être garantie, mais la méthode pêche pour sa manque de rigueur scientifique, car n'est pas fondée sur un travail statistique. Autrement dit, en l'absence d'information statistique directe sur le secteur informel, la précision de la méthode est discutable.

4.1.2 L'utilisation des résultats des enquêtes sur le secteur informel et l'emploi informel

Trois types de sources d'informations sont à mobiliser dans cette rubrique. En premier, il y a les informations tirées d'une enquête mixte ménage-entreprise, ou d'une enquête empirique sur l'entreprise informelle, ou des deux. Ils sont entre autres relatifs aux coefficients techniques (c'est-à-dire le ratio des consommations intermédiaires sur la valeur ajoutée), aux ratios de la production par tête, de la valeur ajoutée par tête, de l'excédent brut d'exploitation par tête, du taux de salaire, du taux d'investissement.

Ensuite, il y a les résultats d'une enquête sur la main d'œuvre, sur l'emploi, qui viennent suppléer à ceux du Recensement de la Population, en l'occurrence quand on cherche à établir l'évolution dans le temps des comptes nationaux. Les enquêtes sur le main d'œuvre ou sur l'emploi sont en effet a priori plus fréquente que le Recensement de la Population.

Enfin, et au besoin, il y a les résultats de l'enquête consommation du ménage. Pour certaines enquêtes, comme la phase 3 de l'enquête 1-2-3, on peut se faire une idée de la consommation des ménages des produits du secteur informel.

Sur le dernier point figurent les différents comptes ou tableaux de la comptabilité nationale, comme le compte de production, le compte des branches, le tableau entrée-sortie et le tableau ressource emploi. Il y a les techniques utilisées par les comptes nationaux pour la recherche de l'équilibre simultanée des différents comptes, synonyme de cohérence entre les différents comptes. L'objet du rapport n'est de s'étaler sur le sujet. En revanche, ce qu'il convient de mentionner c'est que cette recherche de l'équilibre simultanée va désormais en mettant en exergue au final la part du secteur informel.

Ces trois outils sont utilisés simultanément, ou au moins par paire. Ainsi, dans le compte de production, on peut par exemple avec la méthode résiduelle estimer la production du secteur informel, tandis que avec le tableau entrées-sorties, (supply and use table) on tire la consommation intermédiaire par branche moyennant la méthode des flux de biens. Le second exemple d'utilisation simultanée de deux des trois outils mentionnés auparavant est apporté par l'accouplement des résultats de l'enquête sur les unités de production informelles avec le principe de la décomposition (emploi) de la valeur ajoutée du secteur ménage. Ainsi, on obtient la répartition de la valeur ajoutée du ménage en rémunération des employés, taxes sur la production et en revenu mixte.

4.2 Mise en œuvre en Afrique sur le chargement des résultats des enquêtes dans le SCN

Deux exemples sont présentés ici pour illustrer le principe de la prise en compte des données du secteur informel dans la confection des Comptes Nationaux. Le premier exemple réfère à l'expérience Nigérienne. Avec celle-ci, les données de structure du secteur informel sont tirées d'une enquête empirique sur les établissements informels. La matrice emploi est obtenue du Recensement de la Population.

Pour le second exemple relatif à l'expérience Camerounaise, ce sont les résultats de l'enquête 1-2-3 de 1993 à Yaoundé qui sont mobilisés. L'enquête sur le secteur informel est ici du type mixte ménage – entreprise. Mais ces résultats ont été confrontés à ceux d'enquête légère dans certains cas pour pouvoir être appliqués à l'ensemble du pays.

4.2.1 L'expérience du Niger ¹²

L'importance du secteur informel s'apprécie par la part évaluée à 30% du PIB selon l'enquête sur le secteur informel réalisée en 1987. Mais une enquête menée en 1981 l'a aussi déjà évoquée.

En 1995, l'Enquête Nationale sur le Secteur Informel (ENSI) a été effectuée avec pour principal objectif d'évaluer à nouveau cette importance du secteur surtout après la dévaluation du Franc CFA. Elle a permis aussi au service de la comptabilité nationale de disposer de données plus récentes nécessaires à l'élaboration des comptes du secteur informel.

Ce dernier est défini comme l'ensemble des activités marchandes non agricoles et non pastorales et qui ne sont pas saisies au moyen de documents comptables.

L'ENSI est une enquête par sondage. La pondération (nécessaire au calcul des totaux et autres moyennes) par sous branche d'activité tient compte du nombre d'unités d'enquête dans l'échantillon par zone de dénombrement (ZD), du milieu, de l'accroissement de la population entre 1988 (année du dernier recensement avant l'enquête) et 1995. Le calcul des agrégats a été fait selon la nomenclature CITI (niveau 3).

¹² Voir « Intégrer le Secteur Informel dans les comptes nationaux : cas du Niger », par Tassiou ALMADJIR, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, Niamey – Niger.

Les résultats, en l'occurrence le nombre total d'établissement ont été confrontés avec des informations provenant d'autres sources et qui ont pu faire l'objet de projection (enquête budget-consommation, projection du nombre d'actifs occupés dans les secteurs moderne et informel à partir du recensement, fichier des patentes, listes des artisans et commerçants ayant un numéro d'enregistrement, résultats d'enquête entreprise urbaines de 1996.

Les comptes de branches du secteur informel sont obtenus par agrégation des données des établissements informels. A cela s'ajoutent des activités qui n'ont pas pu être appréhendées suffisamment ou pas du tout lors de l'enquête (ex : location de logement, production de service domestique, production de logement pour compte propre).

L'ensemble des activités informelles est classé dans le secteur institutionnel des ménages. L'élaboration des comptes de ce secteur s'arrête au niveau du compte d'exploitation.

A partir des résultats de cette enquête, il a été possible de confectionner des équilibres ressources emplois (ERE). L'ENSI fournissant le détail nécessaire sur la production et la consommation intermédiaire. Un tableau de consommation par activité en plusieurs produits a été dressé (ce qui a été confronté avec les résultats de l'enquête budget consommation (ENBC)). Ce qui a permis d'établir l'équilibre ressource emploi et donc une matrice des consommations intermédiaires des branches informelles avec des coefficients techniques.

Cette expérience nigérienne rappelle le rôle clé de la méthode directe de mesure du secteur informel par une enquête, autrement, on n'aurait pas connu la structure exacte du TES (Tableau Entrée Sortie) du secteur informel. L'équilibre des ressources emploi, mais surtout la production destinée à la consommation finale des ménages requièrent aussi les informations issues de l'enquête budget consommation pour recoupement et consolidation.

4.2.2 L'expérience Camerounaise¹³

L'article en référence donne un certain nombre de détail sur la prise en compte du secteur informel dans la comptabilité nationale et l'évolution conceptuelle que la révision du Système de la Comptabilité Nationale (SCN) a impliqué. Il est à souligner que des pays Francophones de l'Afrique de l'Ouest, membres de l'AFRISTAT se sont inspirés de cette réussite Camerounaise pour reprendre à leur compte la démarche. Moyennant le logiciel ERETES, ces pays sont en passe de finaliser des comptes nationaux tenant compte explicitement du secteur informel

Situation avant 1993

Dans les comptes nationaux versions SCN68, aucune directive technique n'a été donnée pour le traitement du secteur informel dans les comptes nationaux camerounais. Cependant, partant de la décomposition de la branche marchande en deux sous-branches (secteur moderne et secteur traditionnel) on établissait un compte de production pour chaque activité du secteur informel.

L'excédent brut d'exploitation de toutes les « activités informelles » était viré en ressource du compte de revenu et dépenses du secteur institutionnel « ménages et entrepreneurs individuels ». Dans le compte de

¹³ « L'expérience camerounaise sur l'intégration des données du secteur informel dans les comptes nationaux », par Guy SHE ETOUNDI, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Yaoundé – Cameroun

capital et de financement, une estimation de la FBCF en matériel d'équipement et de transport complète celle des bâtiments.

D'une manière générale, les estimations étaient basées sur les résultats d'une enquête pour une année donnée. On dégagait alors le poids du secteur informel par branche d'activité que l'on reconduisait dans les comptes, en procédant de temps en temps à des recoupements à la lumière des études sectorielles.

Situation actuelle

Les comptes nationaux actuels du Cameroun se conforment à la révision 4 du SCN : le secteur informel est classé comme sous secteur du secteur institutionnel « ménage ». Grâce au système expert ERETES, un logiciel développé par la Coopération Française pour la confection des Comptes Nationaux, un équilibre ressource emploi par produit, puis le passage au compte de production ont été réalisés. La production repérée dans les équilibres ressource emploi est répercutée automatiquement dans le compte de production. Ce qui a permis d'établir les comptes de production par secteur institutionnel, moyennant des informations issues d'une enquête sur le secteur informel, et de la matrice emploi.

Ainsi, à partir de la « phase 2 » (enquête spécifique aux unités de production informelles) de l'enquête 1-2-3, ont été extraits les ratios suivants :

- la production par tête ;
- la valeur ajoutée par tête ;
- l'excédent brut d'exploitation par tête ;
- les coefficients techniques ;
- le taux de salaire ;
- le taux d'investissement.

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 donne des détails par classification CITI des consommations intermédiaires et ce selon les proportions de celles-ci. Les comptables nationaux camerounais ont dû faire des hypothèses pour appliquer les résultats de l'enquête à la seule ville de Yaoundé à l'ensemble du pays et conserver la structure pour les données de la comptabilité nationale qui réfère à la période 1989/1990 alors que l'enquête 1-2-3 a été réalisée en 1993.

L'utilité de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 s'est révélée incontestable dans la mesure directe des activités informelles non agricoles ou pastorales. Les activités agricoles / pastorales, qui par ailleurs ne sont pas considérées par le SCN (depuis sa révision de 1993) comme faisant parti du secteur informel requièrent pour leur prise en compte dans la comptabilité nationale les résultats des enquêtes agricoles.

Cette expérience camerounaise témoigne l'intérêt pour la phase 2 de l'enquête 1-2-3 en matière de mesure directe du secteur informel en vu de l'incorporation de ce secteur dans la comptabilité nationale comme un sous secteur du secteur ménage. La tenue régulière d'un tel type d'enquête est profitable aux comptables nationaux, ne serait-ce que pour vérifier si la structure des comptes, comme l'indiquent les ratios, reste inchangée.

4.3 Le « labour input méthodologies »

C'est une extension de la méthode indirecte employée par les comptables nationaux. Elle a été développée par l'ISTAT, l'Institut National Italien de la Statistique, qui en a fait un outil d'estimation du PIB depuis 1987. Mais son utilité allait surtout être reconnue par d'autres pays avec l'introduction du concept sur l'Economie Non Observée, (NOE ou Non Observed Economy en anglais).

L'idée force de la méthode est que la production d'un pays ne doit pas être estimée uniquement à partir des sources d'information classiques (mesurant la production des branches à partir des enquêtes entreprises) mais aussi sur la base de données sur l'emploi.

Les informations sur l'emploi et la population (Recensement de la population, enquête emploi et sur la main d'œuvre) sont considérées, de par leur diversité à être des meilleurs indicateurs de la réalité économique que la production. En affectant la productivité par branche et secteur à ces données sur l'emploi, on peut estimer la production qui est systématiquement plus importante que l'estimation basée sur l'enquête entreprise. L'Economie Non Observée explique donc cette différence.

A l'heure actuelle, cette approche n'a pas encore été utilisée en Afrique. En revanche, elle a connu un franc succès auprès de 8 pays Européens qui ont expérimenté une mesure exhaustive du PIB. L'outil statistique adopté pour ce projet a été l'enquête 1-2-3 développée par DIAL. L'idée qui sous tendait à cette mesure exhaustive est qu'il y a des contributions à la création de richesse qui échappaient aux statistiques basées sur les déclarations administratives, ou encore à l'enquête directe auprès des entreprises. Ces composantes sont l'économie souterraine, les activités illégales, et dans une moindre mesure en Europe, l'économie informelle.

L'enquête sur la main d'œuvre, ou l'enquête emploi classiques, ou encore le Recensement Général de la Population, s'avèrent cependant inadéquats pour l'élaboration de la matrice emploi correspondante. L'explication est que ces outils ne se prêtent pas toujours à la mesure de l'emploi informel. Il en est de même des enquêtes établissements classiques dans les pays développés, qui ne sauraient couvrir les unités de productions informelles, encore moins mesurer les productions souterraines ou relevant des activités illégales. Aussi s'est-on inspiré d'une méthodologie adaptée à la mesure du secteur informel et de l'emploi informel.

L'outil, en étant une extension de la matrice emploi chère aux Comptables Nationaux, réfèrent donc aux résultats sur la phase 1, c'est-à-dire sur l'emploi, de l'enquête 1-2-3, mais aussi aux résultats de la phase 2, qui est spécifique aux unités de production.

ANNEXE

Annexe A : Questionnaire : Labour force Survey- Madagascar

Annexe B : Questionnaire : 1-2-3 Survey- Madagascar

Annexe C : Questionnaire : Employment Module in the household survey- Madagascar

Annexe D : Results of informal sector studies in Africa- AFRISTAT-DIAL-Madagascar

Annexe D :

Quelques données sur le secteur informel en Afrique

Persons employed in the informal sector (national definition)

Country	Year	Urban/rural	Number in 1000			Women per 100 men	Percent of total employment		
			Total	Men	Women		Total	Men	Women
Benin	1999	Urban	275.5	174.8	100.7	58	46.0	50.0	41.0
Cameroon	1993	Urban	119.0				57.3		
Ethiopia	1999	Urban	1 149.5	485.6	663.9	137	50.6	38.9	64.8
		Rural	3 665.3	958.7	2 706.7	282	86.9	73.2	93.0
Ghana	1997	Urban					78.5		
		Rural					93.4		
Madagascar	1995	Urban	239.0				57.5		
Mali	1996	Urban	370.6	214.3	156.3	73	71.0		
		Rural	805.5	271.6	533.9	197			
Niger	1995	Urban	302.6	169.9	132.7	78			
South Africa	1999	Urban	1 549.0	677.0	872.0	129	21.3	16.1	28.4
		Rural	1 157.0	484.0	672.0	139	37.4	26.7	52.3
Tanzania	1995	Urban	345.9	221.0	124.9	57	67.0	59.7	85.3
Zimbabwe	1993	Urban	154.1						

Source : ILO

4.4 Informal sector (national definition)

Benin

1992,1999

1.

Source 1.1 Source title : Enquête sur les unités économiques du secteur informel urbain [Survey of Economic Units in the Urban Informal Sector]

1.2 Type of source : Establishment sample survey

1.3 Periodicity :

2. Reference period 1 month.

3. Definition : Informal sector: Included are all economic units which are mobile or which have a semi-fixed location, plus those economic units with a fixed location which have one or more of the following characteristics: lack of formal accounts, non-inclusion in the register of commerce, or non-registration with the OBSS (Office Béninois de Sécurité Sociale).

4. Coverage

4.1 Geographic Cotonou, Porto-Novu, Parakou, Abomey, Bohicon, Djoubou, Kandi, etc...

4.2 Industry coverage

4.2.1 Branches of economic activity All

- 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: no
- 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the yes

4.3 Persons covered

- 4.3.1 Age limits : No age limit.
- 4.3.2 Status in employment All groups.
- 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes
- 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and yes

Botswana

1995/96

1.

Source1.1 Source title : Labour Force Survey

1.2 Type of source : Household sample survey

1.3 Periodicity :

2. Reference period The last 7 days prior to the interview.

3. Definition : Informal sector employment: Persons working in unincorporated enterprises which are owned by households, do not keep a complete set of accounts and employ less than 5 paid employees. Domestic servants and other private household workers are included but separately identified.

4. Coverage

4.1 Geographic Whole country.

4.2 Industry coverage

- 4.2.1 Branches of economic activity Agriculture excluded
- 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: yes
- 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the no

4.3 Persons covered

- 4.3.1 Age limits : 12 years and over.
- 4.3.2 Status in employment All groups.
- 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes
- 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and

Cameroun

1993

1.

Source1.1 Source title : Enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé [1-2-3 Survey on Employment and the Informal Sector in Yaoundé]

1.2 Type of source : Mixed household & enterprise survey, integrated design

1.3 Periodicity :

2. Reference period

3. Definition : Informal sector: Production units without statistical number (SCIFE no.).

4. Coverage

4.1 Geographic Yaoundé

4.2 Industry coverage

- 4.2.1 Branches of economic activity All
- 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households:
- 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the

4.3 Persons covered

- 4.3.1 Age limits : 10 years and over.
- 4.3.2 Status in employment All groups.
- 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes
- 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and

Ethiopia

1999

1.

Source1.1 Source title : Labour Force Survey

1.2 Type of source : Household sample survey

1.3 Periodicity : Every 5 years.

2. Reference period The last 7 days prior to the interview.

3. Definition : Informal sector: Unincorporated enterprises, with no book of accounts, mainly engaged in market production, with less than 10 persons engaged and not registered as companies or cooperatives; also included enterprises/activities which have no license.

4. Coverage

4.1 Geographic Whole country.

4.2 Industry coverage

- 4.2.1 Branches of economic activity All
- 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: no
- 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the no

4.3 Persons covered

- 4.3.1 Age limits : 10 years and over.
- 4.3.2 Status in employment All groups.
- 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal no
- 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and yes

Ghana

1997

- 1. **Source**1.1 Source title : Core Welfare Indicator Survey
- 1.2 Type of source : Household sample survey
- 1.3 Periodicity :
- 2. **Reference period**
- 3. **Definition** : Informal sector employment: Persons who defined themselves as being in the informal sector at the time of the survey.
- 4. **Coverage**
- 4.1 Geographic Whole country.
- 4.2 **Industry coverage**
- 4.2.1 Branches of economic activity All
- 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: yes
- 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the
- 4.3 **Persons covered**
- 4.3.1 Age limits : 15 years and over.
- 4.3.2 Status in employment All groups.
- 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal
- 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and yes

Madagascar

1995

- 1. **Source**1.1 Source title : Enquête 1-2-3 [1-2-3 Survey]
- 1.2 Type of source : Mixed household & enterprise survey, integrated design
- 1.3 Periodicity :
- 2. **Reference period** April.
- 3. **Definition** : Informal sector: Production units without statistical number and/or without formal written accounts.
- 4. **Coverage**
- 4.1 Geographic Antananarivo.
- 4.2 **Industry coverage**
- 4.2.1 Branches of economic activity Agriculture excluded
- 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households:
- 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the no
- 4.3 **Persons covered**
- 4.3.1 Age limits : 10 years and over.
- 4.3.2 Status in employment All groups.
- 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes
- 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and

Mali

1989

- 1. **Source**1.1 Source title : Enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel) [National Survey on Household Economic Activities (Informal Sector)]
 - 1.2 Type of source : Mixed household & enterprise survey, modular design
 - 1.3 Periodicity :
 - 2. **Reference period**
 - 3. **Definition** : Informal sector employment: Own-account workers excluding professionals; employers with less than 10 employees excluding professionals; employees (including apprentices) and unpaid family workers working in unincorporated enterprises.
 - 4. **Coverage**
 - 4.1 Geographic Whole country.
 - 4.2 **Industry coverage**
 - 4.2.1 Branches of economic activity Agriculture excluded
 - 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households:
 - 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the
 - 4.3 **Persons covered**
 - 4.3.1 Age limits :
 - 4.3.2 Status in employment All groups.
 - 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal
 - 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and no
- 1996

1.
Source1.1 Source title : Enquête sur le secteur informel [Informal Sector Survey]
 1.2 Type of source : Mixed household & enterprise survey, modular design
 1.3 Periodicity :
- 2. Reference period**
3. Definition : Informal sector: Private unincorporated enterprises without complete accounts, with less than 11 persons engaged in the enterprise, and without registration with the National Social Providence Institute (INPS) or Pension Fund.
4. Coverage
 4.1 Geographic Whole country.
4.2 Industry coverage
 4.2.1 Branches of economic activity Agriculture excluded
 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: yes
 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the
4.3 Persons covered
 4.3.1 Age limits : 6 years and over
 4.3.2 Status in employment All groups.
 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes
 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and

Niger

1995

1.
Source1.1 Source title : Enquête nationale sur le secteur informel [National Informal Sector Survey]
 1.2 Type of source : Mixed household & enterprise survey, independent design
 1.3 Periodicity :
- 2. Reference period** Year 1995.
3. Definition : Informal sector: Enterprises owned and operated by households or household members which do not keep accounts or which do not submit accounts to any administration or institution (statistics, taxes or
4. Coverage
 4.1 Geographic Whole country.
4.2 Industry coverage
 4.2.1 Branches of economic activity Agriculture excluded
 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households:
 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the yes
4.3 Persons covered
 4.3.1 Age limits : 6 years and over
 4.3.2 Status in employment All groups.
 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal no
 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and

South Africa

1999

1.
Source1.1 Source title : October Household Survey
 1.2 Type of source : Household sample survey
 1.3 Periodicity : Annual.
2. Reference period The last 7 days prior to the interview.
3. Definition : Informal sector: Business activities which are not registered.
 Registration refers to registration under :
 - tax (VAT) requirements
 - professional groups' regulatory acts or similar acts
4. Coverage
 4.1 Geographic Whole country.
4.2 Industry coverage
 4.2.1 Branches of economic activity
 4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: yes
 4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the yes
4.3 Persons covered
 4.3.1 Age limits : 15 to 65 years old.
 4.3.2 Status in employment
 4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal no
 4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and yes

2001

1.
Source1.1 Source title : Labour Force Survey
 1.2 Type of source : Household sample survey
 1.3 Periodicity : Annual.
2. Reference period The last 7 days prior to the interview.

3. Definition : Informal sector: Business activities which are not registered.

Registration refers to registration under :

- tax (VAT) requirements
- professional groups/regulatory acts or similar acts

4. Coverage

4.1 Geographic Whole country.

4.2 Industry coverage

4.2.1 Branches of economic activity All

4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: yes

4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the yes

4.3 Persons covered

4.3.1 Age limits : 15 to 65 years old.

4.3.2 Status in employment All groups.

4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal no

4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and yes

Tanzania

1990/91

1.

Source1.1 Source title : Labour Force Survey

1.2 Type of source : Household sample survey

1.3 Periodicity :

2. Reference period 1 week.

3. Definition : Informal sector employment: Persons employed in privately-owned enterprises having not more than 5 paid employees. Included are persons engaged in activities undertaken at a market place, in a temporary structure, on a footpath, in the street or in another open place, as well as domestic servants of private households. Excluded are persons employed in registered cooperatives, professional-type enterprises (e.g. doctor's or lawyer's practices) and in enterprises using high technology or having other 'formal'

4. Coverage

4.1 Geographic Tanzania Mainland

4.2 Industry coverage

4.2.1 Branches of economic activity Agricultural, livestock and fishing activities excluded

4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: yes

4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the no

4.3 Persons covered

4.3.1 Age limits : Operators: 15 years or more, others: 10 years or more.

4.3.2 Status in employment All groups.

4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes

4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and no

1991

1.

Source1.1 Source title : National Informal Sector Survey

1.2 Type of source : Mixed household & enterprise survey, independent design

1.3 Periodicity :

2. Reference period Operators: 12 months; Others: 1 month.

3. Definition : Informal sector: Activities which are privately owned and employing not more than 5 paid employees. Included are activities undertaken at a market place, in a temporary structure, on a footpath/in the street or in another open place. Excluded are registered cooperatives, professional-type activities (e.g. doctors, lawyers), activities using high technology or having other 'formal' characteristics, and domestic servants of private households.

4. Coverage

4.1 Geographic Tanzania Mainland

4.2 Industry coverage

4.2.1 Branches of economic activity Agricultural activities included in urban areas only

4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: no

4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the no

4.3 Persons covered

4.3.1 Age limits : 14 years and over for operators.

4.3.2 Status in employment All groups.

4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes

4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and no

1995

1.

Source1.1 Source title : Dar es Salaam Urban Informal Sector Survey

1.2 Type of source : Mixed household & enterprise survey, independent design

1.3 Periodicity :

2. Reference period Operators: 12 months; Others: 1 month.

3. Definition : Informal sector: Private unincorporated enterprises without complete sets of accounts and with less than 6 employees (manufacturing, construction, mining and quarrying: less than 11 employees) employed in the activity. All or part of the products meant for sale. Domestic workers included if they consider

themselves as self-employed business operators.

4. Coverage

4.1 Geographic Dar es Salaam.

4.2 Industry coverage

4.2.1 Branches of economic activity Agriculture included only if undertaken as supplementary income-earning activities of the household and located in Dar es Salaam

4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households: no

4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the no

4.3 Persons covered

4.3.1 Age limits : 5 years and over for operators.

4.3.2 Status in employment All groups.

4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal yes

4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and yes

Zimbabwe

1986/87

1.

Source1.1 Source title : Labour Force Survey

1.2 Type of source : Household sample survey

1.3 Periodicity :

2. Reference period The week prior to the interview.

3. Definition : Informal sector employment: Persons working in unregistered establishments.

4. Coverage

4.1 Geographic Whole country.

4.2 Industry coverage

4.2.1 Branches of economic activity All

4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households:

4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the yes

4.3 Persons covered

4.3.1 Age limits : 15 years and over.

4.3.2 Status in employment All groups.

4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal

4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and

1993 & 1994

1.

Source1.1 Source title : Indicator Monitoring - Labour Force Survey

1.2 Type of source : Household sample survey

1.3 Periodicity :

2. Reference period

3. Definition : Informal sector employment: Persons working in establishments which are not registered or licensed.

4. Coverage

4.1 Geographic Whole country.

4.2 Industry coverage

4.2.1 Branches of economic activity All

4.2.2 Inclusion of paid domestic employees employed by households:

4.2.3 Inclusion of producers of goods exclusively for own final use by the

4.3 Persons covered

4.3.1 Age limits : 15 years and over.

4.3.2 Status in employment All groups.

4.3.3 Inclusion of persons with a secondary job/activity in the informal

4.3.4 Inclusion of persons engaged in professional or technical activities (ISCO-88 Major Groups 2 and

Bibliographies

- Articles présentés lors du séminaire sur le Secteur Informel et la Politique Economique en Afrique Subsaharienne, Bamako, 10 au 14 mars 1997 :
- * An analysis of the informal sector in South Africa base on the October Household Survey, 1995, Joyce Lestrade Jefferis ;
- * Enquêtes sur le secteur informel en Tanzanie : méthode, résultats et problèmes de collecte des données, Gideon K.Ngoi ;
- * Les enquêtes légères sur le secteur informel au Burkina Faso pour une intégration des activités informelles aux comptes nationaux, Ezana Bayala ;
- * L'expérience camerounaise sur l'intégration des données du secteur informel dans les comptes nationaux, Guy She Etoundi ;
- * Experiences of data collection on informal sector from household budget survey, Olivier J.M. Chinganya ;
- * Intégrer le secteur informel dans les comtes nationaux : cas du Niger, Tassiou Almadjir ;
- * La mesure des services du secteur informel dans les comptes nationaux du Ghana, K. Addomah-Gyabaah ;
- * Notes on the measurement of the informal sector within the context of the 1993 SNA with special reference to Ghana, Matthew Powell ;
- * The sample design for the 1991 National Informal Sector Survey (NISS) and 1995 Dar es Salaam Informal Sector Survey (DISS), P.B. Mkai ;
- *
- Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (novembre – décembre 2003) ;
- le Dispositif 1-2-3 (Enquête 1-2-3), DIAL, François Roubaud ;
- Dix-septième Conférence des Statisticiens du Travail ;
- Improving the quality of informal sector statistics : Namibia, by Panduleni KALI, presented during the 7th meeting of the expert group on informal sector statistics (Delhi Group), New-Delhi, 2-4 February 2004 ;
- Informal sector survey -1999/2000 in Bostwana, http://www.cso.gov.bw/html/info_sector99.html ;
- The Living Standard Measurement Study, World Bank ;
- Measuring the Non-Observed Economy (NOE) : Direct and Indirect Measurements Labor Input Method and Mixed Surveys, Rémi Bardon, Eurostat / C3 ;
- Publications sur l'enquête 1-2-3 à Madagascar :
- * Enquête emploi, le chômage et les conditions d'activités dans l'agglomération d'Antananarivo 1995, François Roubaud, Faly Rakotomanana, Eric Ramilison et ali. ;
- * Enquête emploi, le chômage et les conditions d'activités dans les sept grands centres urbains de Madagascar, 2000, Faly Rakotomanana, Eric Ramilison, Tiana Rabeloma, Haja Andrianjaka, John Brice Andrianasolo, Saminirina Andriambeloso ;
- * Enquête sur le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo 1995, Faly Rakotomanana, François Roubaud, Eric Ramilison ;
- * Enquête sur la consommation des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo 1998, Andriamampianina Rakotomalala, Rachel Ravelosoa, François Roubaud, Eric Ramilison ;
- Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel ;
- Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (janvier 1993) ;
- Sample design considerations for Informal sector surveys : Vijay VERMA, Univeristy of Essex Colchester U.K. ;

- Secteur Informel, emploi informel, économie non observée : méthodes de mesure et d'estimation appliquées aux économies en transition, Jaques Charmes, C3ED UMR IRD/Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines ;
- Séminaire sur le Secteur Informel et la Politique Economique en Afrique Subsaharienne, Bamako, 10 au 14 mars 1997 ;
- STATECO n°98, 2004, "Méthodes Statistiques et Economiques Pour le Développement et la transition", INSEE, AFRISTAT, DIAL :
 - * La mesure de l'économie informelle et sa contribution aux comptes des ménages, par Michel Sérurier ;
- STATECO n°99, 2005, "Méthodes Statistiques et Economiques Pour le Développement et la transition", INSEE, AFRISTAT, DIAL :
 - * L'enquête 1-2-3 dans les pays de l'UEMOA : la consolidation d'une méthode, Alain Brilleau, Eloi Ouedraogo, François Roubaud ;
 - * Le secteur informel : Performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3, phase 2, Alain Brilleau, Siriki Coulibaly, Flore Gubert, Ousmane Koriko, Mathias Kuepie, Eloi Ouedraogo ;
- The informal sector in the 1993 SNA, REV.1 by Ivo Havinga and Carol Carson SNA/M1.06/15
- Treatment of the Informal sector in the 1993 SNA, Prepared by UNSD, SNA/M2.04/12